



# Bulletin Officiel

N°6983 Mercredi 8 novembre 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

2

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (06/11/2023))

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2023

- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

## ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- FCPR LES CIMENTS DE BIZERTE
- FCPR GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN III
- FCPR GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN IV
- FCPR INTECH
- FCPR TAAHIL INVEST
- FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND

## ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2023

- SICAV BNA
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- FIDELITY SICAV PLUS

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	115,482	115,502
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	160,368	160,399
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	132,729	132,751
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	144,203	144,228
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	138,147	138,170
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	140,842	140,840
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	132,706	132,728
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	53,366	53,374
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,982	38,989
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	132,679	132,704
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	116,427	116,447
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	116,216	116,238
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,572	20,576
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	141,443	141,475
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	BH INVEST ****	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	137,830	137,850
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,252	13,254
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	197,477	197,513
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	13,117	13,119
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	111,841	111,861
21 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	115,639	115,662
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	16,117	16,120
23 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	-	101,282	101,306
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>					
24 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,165	2,168
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>					
25 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,971	70,980
26 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	146,222	146,396
27 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	106,864	106,838
28 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	123,318	123,337
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>					
29 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	152,842	152,724
30 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	581,705	581,426
31 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	149,822	150,024
32 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	196,078	195,470
33 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	101,425	101,700
34 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	143,211	143,390
35 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	172,539	172,517
36 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	156,971	156,860
37 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,142	24,155
38 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	102,538	102,564
39 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,067	1,067
40 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,060	1,060
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>					
41 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 485,996	2 480,742
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	242,251	241,676
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,156	3,145
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,821	2,810
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	53,834	53,033
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,434	1,435
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,223	1,224
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,217	1,219
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,303	15,135
50 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,360	11,301
51 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,786	14,628
52 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 071,562	5 076,080
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,810	91,010
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,238	1,236

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	111,602	111,620	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	100,956	100,971	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	108,029	108,047	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	105,505	105,524	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	106,786	106,806	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	110,641	110,659	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	107,198	107,217	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	104,718	104,739	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV *	-	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	107,943	107,962	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	108,712	108,734	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	106,597	106,617	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	106,389	106,408	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	105,044	105,064	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	107,710	107,720	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	105,047	105,064	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	102,157	102,168	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	108,928	108,947	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	104,580	104,597	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	114,393	114,410	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	106,606	106,627	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	110,656	110,675	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	106,439	106,468	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	-	1 007,668	1 007,846	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	109,725	109,908	
<b>SICAV MIXTES</b>								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	60,830	60,414	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	109,439	109,408	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,751	17,754	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	321,550	321,615	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 220,280	2 224,845	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	68,250	68,301	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	54,881	54,902	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	108,413	108,418	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,325	11,199	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,111	16,127	
90 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	17,103	17,102	
91 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,114	15,117	
92 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	101,337	101,402	
93 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	88,411	88,114	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	92,398	92,136	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	105,096	105,115	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	95,360	95,690	
97 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	10,448	10,558	10,583	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,863	100,020	
99 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	77,576	74,423	74,476	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	87,797	87,954	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	123,479	123,131	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	149,410	147,898	
103 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	149,964	152,670	152,314	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	200,040	198,293	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	188,054	186,755	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	179,644	179,251	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,237	24,949	
108 MAC AL HOUDA FCP *	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	En liquidation	En liquidation	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 706,887	10 727,255	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	143,045	143,440	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	95,376	95,174	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 789,362	4 755,219	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,593	10,587	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	170,770	170,812	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 142,953	11 101,147	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 389,889	10 396,365	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 604,222	10 624,125	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 480,324	10 500,210	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 345,383	10 365,160	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	121,641	121,650	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 005,314	995,406	

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faïza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/11/2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
61. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
43. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
44. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
45.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
46. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
47.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
55. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
58.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
59.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
60.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

61.Société IBN ANNAFIS -Polyclinique Ibn Annafis-	Route de Tunis Km 4 -3031 Sfax-	74 215 000
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/11/2023

24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/11/2023

54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
71	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
72	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/11/2023

82	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	-	-
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
95	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
100	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
110	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

#### **L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

La Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2023 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, M. Mahmoud ZAHAF (Cabinet ZAHAF & Associés) et M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés - M.T.B.F).

**BILAN**  
**Au 30/06/2023**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	NOTES	Solde au		
		30-juin-23	30-juin-22	31-déc-22
<b>ACTIFS</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles		2 244 341	2 314 872	2 244 247
Moins : amortissement		-1 472 172	-1 447 619	-1 419 831
	<b>(B.1)</b>	<b>772 169</b>	<b>867 253</b>	<b>824 416</b>
Immobilisations corporelles		89 940 099	87 684 281	82 596 033
Moins : amortissement		-61 704 150	-65 748 709	-60 364 648
	<b>(B.2)</b>	<b>28 235 949</b>	<b>21 935 572</b>	<b>22 231 385</b>
Immobilisations financières		16 909 787	16 746 227	16 860 401
Moins : Provisions		-532 092	-426 645	-532 092
	<b>(B.3)</b>	<b>16 377 695</b>	<b>16 319 582</b>	<b>16 328 309</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>45 385 813</b>	<b>39 122 407</b>	<b>39 384 110</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>45 385 813</b>	<b>39 122 407</b>	<b>39 384 110</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks		26 502 416	31 809 554	23 776 138
Moins : Provisions		-1 446 375	-677 861	-1 183 321
	<b>(B.4)</b>	<b>25 056 041</b>	<b>31 131 693</b>	<b>22 592 817</b>
Clients et comptes rattachés		63 695 844	64 694 895	77 073 067
Moins : Provisions		-4 680 123	-4 388 896	-4 605 230
	<b>(B.5)</b>	<b>59 015 721</b>	<b>60 305 999</b>	<b>72 467 837</b>
Autres actifs courants		17 487 540	14 520 971	15 242 751
Moins : Provisions		-2 607 482	-570 852	-1 610 433
	<b>(B.6)</b>	<b>14 880 058</b>	<b>13 950 119</b>	<b>13 632 318</b>
Placement et autres actifs financiers	<b>(B.7)</b>	509 655	488 079	408 040
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>(B.8)</b>	3 007 676	2 081 310	1 027 815
<b>Total des actifs courants</b>		<b>102 469 151</b>	<b>107 957 200</b>	<b>110 128 827</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>147 854 964</b>	<b>147 079 607</b>	<b>149 512 937</b>

**BILAN**  
**Au 30/06/2023**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	NOTES	Solde au		
		30-juin-23	30-juin-22	31-déc-22
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves		15 893 754	15 893 754	15 893 754
Résultats reportés		-5 176 856	2 861 513	2 861 513
Autres capitaux propres		226 504	243 569	226 504
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>34 943 402</b>	<b>42 998 836</b>	<b>42 981 771</b>
Résultat de l'exercice		-7 189 965	-3 742 803	-8 038 369
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(B.9)</b>	<b>27 753 437</b>	<b>39 256 033</b>	<b>34 943 402</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts	<b>(B.10)</b>	30 893 997	31 198 679	27 770 114
Provisions	<b>(B.11)</b>	3 492 013	2 812 952	3 492 013
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>34 386 010</b>	<b>34 011 631</b>	<b>31 262 127</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B.12)</b>	9 682 898	7 511 065	10 057 341
Autres passifs courants	<b>(B.13)</b>	9 025 772	8 145 182	10 037 467
Concours banc. et autres passifs financiers	<b>(B.14)</b>	67 006 847	58 155 696	63 212 600
<b>Total des passifs courants</b>		<b>85 715 517</b>	<b>73 811 943</b>	<b>83 307 408</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>120 101 527</b>	<b>107 823 574</b>	<b>114 569 535</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>147 854 964</b>	<b>147 079 607</b>	<b>149 512 937</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Pour la période de 6 mois close le 30/06/2023**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	NOTES	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
		30-juin-23	30-juin-22	31-déc-22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	(R.1)	37 041 348	42 822 365	102 163 836
Ventes locales		16 527 452	19 096 838	50 010 114
Ventes à l'exportation		20 513 896	23 725 527	52 153 722
Autres produits d'exploitation	(R.2)	283 986	405 074	594 699
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>37 325 334</b>	<b>43 227 439</b>	<b>102 758 535</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	(R.3)	-3 946 121	6 043 319	12 447 759
Achats d'approvisionnements consommés	(R.4)	30 598 789	24 733 611	62 837 403
Charges de personnel	(R.5)	7 931 761	7 999 992	15 567 323
Dotations aux amortissements et provisions	(R.6)	2 811 349	1 984 222	6 118 671
Autres charges d'exploitation	(R.7)	2 482 071	2 559 438	4 816 534
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>39 877 849</b>	<b>43 320 582</b>	<b>101 787 690</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-2 552 515</b>	<b>-93 143</b>	<b>970 845</b>
Produits des placements	(R.8)	-	0	36 000
Charges financières nettes	(R.9)	-4 603 038	-3 690 771	-8 825 569
Autres gains ordinaires	(R.10)	49 873	187 463	80 514
Autres pertes ordinaires		-	-46 277	-46 445
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>-7 105 680</b>	<b>-3 642 728</b>	<b>-7 784 655</b>
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	84 285	100 075	253 714
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-7 189 965</b>	<b>-3 742 803</b>	<b>-8 038 369</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Pour la période de 6 mois close le 30/06/2023**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	NOTES	Période de 6 mois close le		Exercice de
		30-juin-23	30-juin-22	12 mois clos le
				31-déc-22
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>				
Résultat net		-7 189 965	-3 742 803	-8 038 369
Ajustements pour :				
* Amortissements & provisions	(F.1)	2 907 292	2 250 116	6 491 324
* Reprises sur provision et amortissements	(F.2)	-95 943	-265 893	-372 653
* Variation des :				
- Variation des stocks	(F.3)	-2 726 278	4 152 345	12 185 761
- Variation des créances	(F.4)	13 377 223	5 676 352	-6 701 820
- Variation des autres actifs	(F.5)	-2 229 751	-2 457 009	-3 152 582
- Variation des autres actifs financiers	(F.6)	-101 615	-65 335	14 704
- Variation des fournisseurs	(F.7)	-374 443	-1 535 695	1 010 581
- Variation des autres passifs	(F.8)	-1 375 181	1 531 703	3 602 915
* Autres ajustements:				
- Plus ou moins valeur de cession		0	-40 000	-55 500
- Quote part subvention				
- d'investissement		0	-17 066	-34 131
<b>Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>2 191 339</b>	<b>5 486 715</b>	<b>4 950 230</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.9)	-7 346 360	-321 353	-2 089 992
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	40 000	55 500
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(F.10)	-49 386	-84 760	-198 934
<b>Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>		<b>-7 395 746</b>	<b>-366 113</b>	<b>-2 233 426</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT</b>				
- Encaissement provenant des emprunts		6 827 807	-	-
- Remboursement d'emprunts		-3 231 312	-2 255 550	-4 449 949
- Variation des crédits de gestion		1 693 570	-1 674 185	2 342 678
<b>Total des flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) opérations de financement</b>		<b>5 290 065</b>	<b>-3 929 735</b>	<b>-2 107 271</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>85 658</b>	<b>1 190 867</b>	<b>609 533</b>
Trésorerie au début de l'exercice	(F.11)	-6 855 740	-7 465 273	-7 465 273
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.12)	-6 770 082	-6 274 406	-6 855 740

---

# **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2023**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

## **II. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers intermédiaires de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 30 juin 2023 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

## **III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

## **IV. EVENEMENTS POSTERIEURS DE LA PERIODE**

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

## **V. CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN :**

Bien que le conflit Russo-Ukrainien n'affecte pas la demande sur les produits de la société, il exerce en revanche un effet de rareté de l'offre de plomb sur le marché international puisque la Russie et l'Ukraine sont des pays producteurs et exportateurs de ce minerai.

Ceci diminue les possibilités futures d'approvisionnement en plomb sur le marché international et tend à faire augmenter son prix.

En outre, le conflit a fait augmenter le coût du fret sur le marché international et le cours du pétrole et dérivés du pétrole, notamment le plastique, ce qui tend à exercer une pression inflationniste sur les prix futurs de certains intrants utilisés par la société tels que les bacs, couvercles et séparateurs, qui sont des produits à base de plastique

## **VI. LES BASES DE MESURE**

### **1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

### **2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

### **3. Immobilisations financières :**

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

### **4. Stocks**

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

---

## **5. Clients et comptes rattachés**

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

## **6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires**

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

## **7. Emprunts**

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

## **8. Revenus**

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

## **9. Opérations libellées en monnaies étrangères**

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.

## **VII. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE**

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) est bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. La Société est intervenue par voie judiciaire pour suspendre cette démarche et a entamé des négociations avec la Douane afin d'obtenir l'autorisation de réexporter les vieilles batteries par elle-même. Dans cette perspective, la société a identifié un acquéreur étranger avec lequel elle a convenu d'un prix de vente.

Les frais de surestaries liés au stationnement des 35 conteneurs au port de Radès depuis le premier trimestre de 2021 totalisent environ 1,8 millions de dinars. Toutefois, la société compte bénéficier des dispositions avantageuses de l'arrêté ministériel commun entre les ministères du transport, du commerce et des finances, qui a été publié au JORT le 31 octobre 2023 et qui plafonne les frais de surestaries à 4 mois et 15 jours de stationnement avec l'obligation de procéder à l'enlèvement des marchandises dans le délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de cet arrêté. .

Par ailleurs, le commissaire général du contentieux de l'Etat agissant pour le compte du ministère de l'Environnement a intenté une action pénale contre le représentant légal de la société pour avoir importé des vieilles batteries, en infraction à loi 96-41 régissant la gestion des déchets dangereux, qui considère les vieilles batteries comme des déchets dangereux dont l'importation est interdite selon ladite loi. La société considère qu'elle dispose d'arguments solides pour défendre sa position dont notamment les autorisations d'importation dûment approuvées par les ministères du commerce et de l'industrie et l'accord de la Douane pour l'admission de ces vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée par la direction pour 818 914 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire.

A la date d'arrêté de ces états financiers, les procédures, démarches et négociations liées à cette affaire sont en cours et l'issue finale ne peut être déterminée avec précision.

## **VIII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES**

La société a octroyé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui ont constitué un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société. Actuellement, la société est

en train de négocier le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs, qui ont affirmé leur volonté de restituer le montant de l'avance aussitôt la question de dédommagement réglée. Au 30 Juin 2023, la société a décidé d'augmenter la provision pour dépréciation de ces avances déjà comptabilisée d'un montant de 219 790 DT pour la porter à 659 371 DT.

## NOTES DETAILLEES

### NOTES RELATIVES AU BILAN

#### B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Logiciels	2 127 347	2 116 806	2 127 253
Autres immobilisations incorporelles	116 994	198 066	116 994
<b>Total</b>	<b>2 244 341</b>	<b>2 314 872</b>	<b>2 244 247</b>
Amortissements "Logiciels"	-1 355 178	-1 249 553	-1 302 837
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	-116 994	-198 066	-116 994
<b>Total Amortissement</b>	<b>-1 472 172</b>	<b>-1 447 619</b>	<b>-1 419 831</b>
<b>Total Net</b>	<b>772 169</b>	<b>867 253</b>	<b>824 416</b>

#### B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Terrains	4 771 238	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	8 803 182	8 803 182	8 803 182
Installations générales des bâtiments	5 121 618	4 569 605	5 121 618
Matériel et outillage industriel	46 664 144	51 983 951	46 659 493
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 488	1 837 617	1 817 488
Matériel de transport	3 002 919	3 223 841	3 002 919
AAI généraux	5 262 783	5 924 675	5 262 783
Equipement de bureaux	612 955	721 862	613 138
Matériel informatique	1 225 020	1 286 806	1 184 403
Immobilisations en cours	11 674 745	3 577 497	4 375 764
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	984 007	984 007	984 007
<b>Total</b>	<b>89 940 099</b>	<b>87 684 281</b>	<b>82 596 033</b>
<b>Total Amortissement</b>	<b>-61 704 150</b>	<b>-65 748 709</b>	<b>-60 364 648</b>
<b>Total Net</b>	<b>28 235 949</b>	<b>21 935 572</b>	<b>22 231 385</b>

### B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Titres de participations	16 547 834	16 547 834	16 547 834
Prêts au personnel	43 910	43 311	39 524
Dépôts et cautionnements	318 043	155 082	273 043
<b>Total brut immobilisations financières</b>	<b>16 909 787</b>	<b>16 746 227</b>	<b>16 860 401</b>
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-532 092	-426 645	-532 092
<b>Total net</b>	<b>16 377 695</b>	<b>16 319 582</b>	<b>16 328 309</b>

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Assad International	1 301 017	1 301 017	1 301 017
GEELEC	2 499 800	2 499 800	2 499 800
ACE	155 900	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	332 879	332 879	332 879
BTS	15 000	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	3 396 637	3 396 637	3 396 637
S.M.U	120 000	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1	1
ENAS	6 088 810	6 088 810	6 088 810
Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	165 000	165 000	165 000
Montant Non Libéré (MIT)	0	0	0
ASSAD Batterie Maroc	1 046 750	1 046 750	1 046 750
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	-526 030	-526 030	-526 030
Batterie ASSAD Côte d'Ivoire	119 570	119 570	119 570
ASIND	1 520 000	1 520 000	1 520 000
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000	300 000
<b>Total</b>	<b>16 547 834</b>	<b>16 547 834</b>	<b>16 547 834</b>

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2023
Provision- titres de participations ASSAD Batterie Maroc	-133 406
Provision- titres de participations Batterie ASSAD Côte d'Ivoire	-119 570
Provision- titres de participations (MIT)	-48 304
Provision- titres de participations BTS	-15 000
Provision- titres de participations ACE	-70 078
Provision - Dépôts et cautionnements	-101 824
Provision - Prêts au personnel	-43 910
<b>Total</b>	<b>-532 092</b>

#### B-4 Stocks

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Matières premières	7 624 790	10 063 123	8 273 921
Stock de vieilles batteries (*)	2 802 137	2 802 137	2 802 137
Stock in transit	0	577 526	656 996
Matières consommables	349 075	368 436	313 505
Pièces de rechange	4 828 291	4 641 890	4 777 577
Produits finis	2 863 313	3 697 097	2 634 768
Produits intermédiaires	8 034 810	9 659 345	4 317 234
(-) Provisions	-1 446 375	-677 861	-1 183 321
<b>Total</b>	<b>25 056 041</b>	<b>31 131 693</b>	<b>22 592 817</b>

(\*) : Stocks de vieilles batteries : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radés par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021 suite à une note de la direction de la douane qui stipule l'interdiction d'importation des vieilles batteries. Voir note aux états financiers n° VII « STOCKS DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE »

#### B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Clients ordinaires	8 182 466	8 532 594	14 625 653
Clients groupes(*)	43 341 393	43 211 773	48 187 572
Clients effets et chèques en portefeuille	7 491 862	8 561 632	9 654 612
Clients douteux	4 680 123	4 388 896	4 605 230
<b>Total brut</b>	<b>63 695 844</b>	<b>64 694 895</b>	<b>77 073 067</b>
<b>Provision pour dépréciation des créances clients</b>	<b>-4 680 123</b>	<b>-4 388 896</b>	<b>-4 605 230</b>
<b>Total net</b>	<b>59 015 721</b>	<b>60 305 999</b>	<b>72 467 837</b>

(\*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 27 884 839 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale.

Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA.

Les créances sur les sociétés du groupe englobent aussi des créances détenues sur la filiale Assad International (« AI ») pour un montant de 13 340 936 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2022 est négative suite aux pertes qu'elle a subies. Différentes perspectives d'activité futures de cette filiale sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant le transfert de son activité ou encore son absorption par la société mère « ATA ». Les décisions stratégiques qui seront prises dépendront du résultat des analyses actuellement menées par la direction.

#### B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Fournisseurs avances et acomptes (*)	4 943 136	4 469 030	4 358 467
Autres Fournisseurs débiteurs	155 461	99 824	89 335
Personnel avances et acomptes	244 512	129 066	170 611
Etat, retenues à la source	2 735 194	2 221 465	2 406 867
Etat, Report de TVA	1 009 528	125 257	0
Etat, TVA déductible	6 303	1 137	10 246
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 589 710	6 856 948	7 553 501
Charges constatées d'avance	617 701	484 153	440 145
Autres débiteurs	142 142	90 238	169 726
Produits à recevoir	43 853	43 853	43 853
(-) Provisions sur comptes débiteurs	-2 607 482	-570 852	-1 610 433
<b>Total</b>	<b>14 880 058</b>	<b>13 950 119</b>	<b>13 632 318</b>

(\*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont provisionnées à hauteur de 659 371 DT. Voir note aux états financiers n° VIII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

#### B-7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Prêts au personnel (échéance à -1an)	360 327	342 163	258 711
Titres SICAV	149 328	145 916	149 329
<b>Total</b>	<b>509 655</b>	<b>488 079</b>	<b>408 040</b>

**B-8 Liquidités et équivalents de liquidités**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Effets et chèques remis à l'encaissement	2 395 040	443 209	632 904
Effets remis à l'escompte	460 413	78 460	0
Autres organismes financiers (AFC)	146	146	146
Attijari Bank Bouargoub	0	17 067	30 881
Attijari Bank Mégrine	0	606 837	0
STB	51 156	52 551	49 659
BIAT Al Jazira	27 720	62 537	27 777
BIAT en Euro	0	1	1
BIAT en Dollar	17	17	17
Banque Zitouna	61 727	800 790	263 002
Carte technologique	1 762	10 000	10 000
Caisses	9 695	9 695	13 428
<b>Total</b>	<b>3 007 676</b>	<b>2 081 310</b>	<b>1 027 815</b>

**B-9 Capitaux propres**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves légales	1 350 606	1 350 606	1 350 606
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597	1 195 597
Subvention d'investissement	8 896	25 962	8 896
Autre complément d'apport	217 608	217 607	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	-5 176 856	2 861 513	2 861 513
Résultat de l'exercice	-7 189 965	-3 742 803	-8 038 369
<b>Total</b>	<b>27 753 437</b>	<b>39 256 033</b>	<b>34 943 402</b>

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 200 000 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>24 000 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 195 597</b>	<b>1 147 551</b>	<b>2 800 000</b>	<b>260 635</b>	<b>9 400 000</b>	<b>10 750 618</b>	<b>-7 738 499</b>	<b>43 015 902</b>
Affectation Résultat 2021		150 606						-7 889 105	7 738 499	<b>0</b>
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-34 131				<b>-34 131</b>
Résultat au 31/12/2022									-8 038 369	<b>-8 038 369</b>
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>24 000 000</b>	<b>1 350 606</b>	<b>1 195 597</b>	<b>1 147 551</b>	<b>2 800 000</b>	<b>226 504</b>	<b>9 400 000</b>	<b>2 861 513</b>	<b>-8 038 369</b>	<b>34 943 402</b>
Affectation Résultat 2022								-8 038 369	8 038 369	<b>0</b>
Résultat au 30/06/2023									-7 189 965	<b>-7 189 965</b>
<b>Solde au 30/06/2023</b>	<b>24 000 000</b>	<b>1 350 606</b>	<b>1 195 597</b>	<b>1 147 551</b>	<b>2 800 000</b>	<b>226 504</b>	<b>9 400 000</b>	<b>-5 176 856</b>	<b>-7 189 965</b>	<b>27 753 437</b>

**B-10 Emprunts**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Emprunts bancaires	20 162 980	25 949 328	23 081 464
Emprunts leasing	380 381	622 259	491 343
Autres crédit à long terme	10 350 636	4 627 092	4 197 307
<b>Total</b>	<b>30 893 997</b>	<b>31 198 679</b>	<b>27 770 114</b>

**B-11 Provisions**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Provisions pour risques et charges	2 851 048	2 225 143	2 851 048
Provisions pour garanties données	640 965	587 809	640 965
<b>Total</b>	<b>3 492 013</b>	<b>2 812 952</b>	<b>3 492 013</b>

**B-12 Fournisseurs et comptes rattachés**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Fournisseurs locaux et étrangers	8 720 178	5 031 017	7 614 537
Fournisseurs retenues de garantie	15 380	16 427	15 380
Fournisseurs effets à payer	507 869	984 905	1 633 064
Fournisseurs factures non parvenues	439 471	1 478 716	794 360
<b>Total</b>	<b>9 682 898</b>	<b>7 511 065</b>	<b>10 057 341</b>

**B-13 Autres passifs courants**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Etat impôts sur les bénéfices	0	100 075	0
Echéancier Fiscal	2 196 282	0	2 730 104
TVA Collectée déclarer	0	0	254 317
Personnel autres charges à payer	3 811 180	3 828 961	3 254 101
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	139 827	139 827
Prêts personnel CNSS	0	409	409
Charges à payer	460 288	420 012	346 846
Personnel rémunérations dues	1 466	617 296	1 466
Créditeurs divers	43 064	37 940	37 940
Autres	870	870	870
CNSS	917 324	917 963	1 163 769
Assurance Groupe	28 460	84 458	118 036
Etat Impôts et taxes à payer	125 445	174 962	90 057
Produits constatés d'avance	0	565 427	0
Avances et Acomptes clients	10 895	13 368	1 009 055
Clients - avoirs à établir	1 256 467	1 209 410	856 466
<b>Total</b>	<b>9 025 772</b>	<b>8 145 182</b>	<b>10 037 467</b>

**B-14 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Echéances à moins d'un an sur emprunts	5 786 348	4 103 605	5 323 603
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	264 412	240 374	254 545
Intérêts courus	920 445	908 548	1 186 583
Divers crédits de gestion à court terme	50 257 884	44 547 453	48 564 314
ATB	1 303 503	928 395	856 863
BNA	1 160 046	1 354 969	1 046 059
UBCI	870 977	408 344	903 466
BIAT	4 563 642	4 646 908	3 838 439
Attijari Bank Megrine	1 470 775	867 189	884 628
UBCI Euro	40	816	831
UIB	408 680	149 055	353 203
Banque de l'habitat	95	40	66
<b>Total</b>	<b>67 006 847</b>	<b>58 155 696</b>	<b>63 212 600</b>

## NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

### R-1 Revenus

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Ventes locales batteries de démarrage	16 527 452	19 096 838	50 010 114
Ventes à l'exportation	20 513 896	23 725 527	52 153 722
<b>Total</b>	<b>37 041 348</b>	<b>42 822 365</b>	<b>102 163 836</b>

### R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Quote part subventions	0	17 065	34 130
Loyer et autres services	283 986	388 009	552 569
Jetons de présence	0	0	8 000
<b>Total</b>	<b>283 986</b>	<b>405 074</b>	<b>594 699</b>

### R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	-3 946 121	6 043 319	12 447 759
<b>Total</b>	<b>-3 946 121</b>	<b>6 043 319</b>	<b>12 447 759</b>

### R-4 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Achats matières premières et consommables	30 980 357	26 624 585	63 099 242
Variations stocks matières premières et consommables	-381 568	-1 890 974	-261 839
<b>Total</b>	<b>30 598 789</b>	<b>24 733 611</b>	<b>62 837 403</b>

### R-5 Charges de personnel

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Salaires et indemnités représentatives	6 739 880	6 442 122	12 545 263
Cotisations de sécurité sociale	1 013 327	1 380 108	2 716 348
Autres charges de personnel	178 554	177 762	305 712
<b>Total</b>	<b>7 931 761</b>	<b>7 999 992</b>	<b>15 567 323</b>

**R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	52 728	53 224	106 508
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	1 341 315	1 537 220	3 025 380
Dot. aux provisions clients douteux	116 348	314 664	632 900
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	997 049	0	1 018 233
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	0	59 860	215 307
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	302 504	122 301	627 761
Dot. aux provisions pour garantie donnée	0	0	53 157
Dot. aux provisions pour IDR	97 348	37 066	136 173
Dot. aux provisions pour risques et charges	0	100 000	675 905
<b>TOTAL</b>	<b>2 907 292</b>	<b>2 224 335</b>	<b>6 491 324</b>
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-39 451	-138 043	-138 043
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-41 454	-80 721	-182 623
Autres Reprises sur provisions	-15 038	-21 349	-51 987
<b>TOTAL</b>	<b>-95 943</b>	<b>-240 113</b>	<b>-372 653</b>
<b>Total Net</b>	<b>2 811 349</b>	<b>1 984 222</b>	<b>6 118 671</b>

**R-7 Autres charges d'exploitation**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Loyer	142 252	121 190	265 163
Entretiens et réparations	328 382	456 340	891 588
Assurances	155 719	133 657	343 497
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	357 479	414 850	590 025
Frais de séminaires et congrès	33 665	40 265	75 991
Personnel extérieur (travaux en régie)	79 116	63 143	146 862
Publicité et propagandes	60 726	107 800	294 798
Autres transports	289 618	173 011	210 952
Voyages, déplacements, mission et réceptions	72 827	117 602	238 736
Frais postaux	70 755	62 062	164 301
Divers frais de services bancaires	401 018	370 752	755 341
Dons accordés	169 200	209 850	260 389
Jetons de présence	60 000	60 000	120 000
T.F.P. et FOPROLOS	124 006	124 806	274 474
TCL	81 032	54 087	54 087
Taxes de circulation	40 872	36 722	38 793
Droit d'enregistrement et autres taxes	15 404	13 301	91 537
<b>Total</b>	<b>2 482 071</b>	<b>2 559 438</b>	<b>4 816 534</b>

**R-8 Produits des placements**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Autres Dividendes	0	0	36 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 000</b>

**R-9 Charges financières nettes**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Échelles d'intérêts	420 692	321 430	761 007
Agios sur escomptes	316 864	66 601	269 953
Intérêts sur crédits de gestion	2 488 159	1 656 163	4 026 238
Gains de change	-279 631	-139 312	-356 276
Pertes de change	211 721	429 336	1 349 799
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	1 444 828	1 371 996	2 808 557
Intérêt des prêts	-2 241	-15 443	-56 656
Autres intérêts	2 646	0	22 947
<b>Total</b>	<b>4 603 038</b>	<b>3 690 771</b>	<b>8 825 569</b>

**R-10 Autres gains ordinaires**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Produit de cession	0	40 000	55 500
Autres profits divers	49 873	147 463	25 014
<b>Total</b>	<b>49 873</b>	<b>187 463</b>	<b>80 514</b>

**R-11 Impôt sur les bénéfices**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2022
Impôts sur les sociétés	84 285	100 075	253 714
<b>Total</b>	<b>84 285</b>	<b>100 075</b>	<b>253 714</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX

### F-1 Dotation aux amortissements et aux provisions

Désignation	Montant
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	52 728
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	1 341 315
Dot. aux provisions clients douteux	116 348
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	997 049
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	302 504
Dot. aux provisions pour IDR	97 348
<b>Total</b>	<b>2 907 292</b>

### F-2 Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-39 451
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-41 454
Autres Reprises sur provisions	-15 038
<b>Total</b>	<b>-95 943</b>

### F-3 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 30/06/2023	Variation
Rubriques "Stocks"	23 776 138	26 502 416	-2 726 278
<b>Total</b>	<b>23 776 138</b>	<b>26 502 416</b>	<b>-2 726 278</b>

### F-4 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 30/06/2023	Variation
Rubriques "Clients et comptes rattachés"	77 073 067	63 695 844	13 377 223
<b>Total</b>	<b>77 073 067</b>	<b>63 695 844</b>	<b>13 377 223</b>

### F-5 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 30/06/2023	Variation
Rubriques " Autres actifs courants"	15 242 751	17 487 540	-2 244 789
Ajustement refacturation charges Amortissement			15 038
<b>Total</b>	<b>15 242 751</b>	<b>17 487 540</b>	<b>-2 229 751</b>

### F-6 Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 30/06/2023	Variation
Rubriques "Autres actifs financiers"	408 040	509 655	-101 615
<b>Total</b>	<b>408 040</b>	<b>509 655</b>	<b>-101 615</b>

**F-7 Variation des fournisseurs**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés"	9 682 898	10 057 341	-374 443
<b>Total</b>	<b>9 682 898</b>	<b>10 057 341</b>	<b>-374 443</b>

**F-8 Variation des autres passifs**

Désignation	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques autres Passifs courants	9 025 772	10 037 467	-1 011 695
Intérêts courus	920 445	1 186 583	-266 138
Provision IDR			-97 348
<b>Total</b>	<b>9 946 217</b>	<b>11 224 050</b>	<b>-1 375 181</b>

**F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Immobilisations corporelles	82 596 033	89 940 099	-7 344 066
Immobilisations incorporelles	2 244 247	2 244 341	-94
Ajustement Mise en Rebut			-2 200
<b>TOTAL</b>	<b>84 840 280</b>	<b>92 184 440</b>	<b>-7 346 360</b>

**F-10 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières**

Désignation	Montant
Dépôts et cautionnements	-45 000
Prêts au personnel	-4 386
<b>Total</b>	<b>-49 386</b>

**F-11 Trésorerie au début de l'exercice**

Désignation	Montant
Banques	381 337
Découverts bancaires	-7 883 555
Effets remis à l'encaissement	632 904
Autres organismes financiers (AFC)	146
Caisses	13 428
<b>Total</b>	<b>-6 855 740</b>

## F-12 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	142 382
Découverts bancaires	-9 777 758
Effets remis à l'encaissement	2 855 453
Autres organismes financiers (AFC)	146
Caisses	9 695
<b>Total</b>	<b>-6 770 082</b>

### X. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
  - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
  - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997et comprenant notamment :
    - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
    - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
    - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
  - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
  - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1 reliant Tunis à Ghedames.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :

- 
- Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup> ;
  - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
  - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.
  - Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
  - Un nantissement sur matériels de 1<sup>er</sup> rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
  - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
  - Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
    - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
    - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
    - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
  - Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :

- 
- Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup> ;
  
  - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
  
  - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
  
  - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
  
  - Les garanties allouées à « UIB » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
    - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
  
    - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup> ;
  
    - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m<sup>2</sup> ;

- 
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
    - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
    - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m<sup>2</sup> ;
  - Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
    - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup>
    - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
    - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
    - Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
  - Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
    - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
    - Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m<sup>2</sup>) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.

- Les garanties allouées à « BNA » suite à l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
  - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
  - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;
  - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA suite à l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
  - Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
  - Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
  - Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
    - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
    - Gabés situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine – Gabés
    - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
    - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.

## **XI. RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30-juin-23</b>	<b>31-déc-22</b>
Résultat net	-7 189 965	-8 038 369
Nombre d'actions	24 000 000	24 000 000
<b>Résultat par action</b>	<b>-0,300</b>	<b>-0,335</b>

## XII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au 30 Juin 2023 se détaillent comme suit :

- Pour la situation arrêtée au 30 juin 2023, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

<b>Partie Liée</b>	<b>Ventes hors taxes 1<sup>er</sup> Semestre 2023</b>
ASSAD INTERNATIONAL	4 456 837
ENAS	4 385 694
BATTERIE ASSAD ALGERIE	10 384 983
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	20 482
AS DISTRIBUTION	1 163 646
<b>Total</b>	<b>19 247 996</b>

- Pour la situation arrêtée au 30 juin 2023, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

<b>Partie Liée</b>	<b>Achats 1<sup>er</sup> Semestre 2023</b>
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	23 130
GEELEC	95 027
<b>Total</b>	<b>118 157</b>

- Les revenus provenant de la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société «ASSAD International» au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2023 s'élèvent à un montant de 37 421 Dinars.
- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENAS » au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2023 s'élèvent à un montant de 238 646 Dinars.
- Au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2023, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a facturé à la société « ENAS » 122 736 Dinars en contrepartie de prestations de services.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2023, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	321 493
ASSAD INTERNATIONAL	121 430
ASIND	11 160
GEELEC	4 156
<b>Total</b>	<b>458 239</b>

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 30/06/2023
<b>Créances clients</b>	
ASSAD INTERNATIONAL	13 340 936
ENAS	914 823
BATTERIE ASSAD ALGERIE	27 884 839
ASIND	33 294
GEELEC	3 855
ASD	1 163 646
<b>Total</b>	<b>43 341 393</b>

<b>Dettes fournisseurs</b>	
ASIND	106 126
GEELEC	190 605
<b>Total</b>	<b>296 731</b>

<b>Débiteurs divers</b>	
GEELEC	4 156
ENAS (Notes de débit)	224 623
ASIND (Notes de débit)	10 871
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 751 545
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
<b>Total</b>	<b>7 633 562</b>

---

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2023**

Messieurs les Actionnaires de la société  
**« L'Accumulateur Tunisien ASSAD » (« ATA »)**  
Zone industrielle Ben Arous  
2013, Ben Arous.

### ***Introduction***

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » comprenant le bilan établi au 30 juin 2023, l'état de résultat ainsi que l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs de 27 753 437 dinars y compris la perte de la période s'élevant à -7 189 965 dinars.

Ces états financiers intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre direction conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. Son étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

---

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » arrêtée au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## **Observations**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La situation décrite au niveau de la note VII aux états financiers dans laquelle la direction fait état de l'existence d'un stock de vieilles batteries importées s'élevant à 2 802 137 DT, bloqué au port de Radès par la douane depuis janvier et février 2021. La note détaille également les démarches entreprises actuellement par la direction en vue d'obtenir l'autorisation de réexporter ce stock, les procédures en cours dans le cadre de l'affaire intentée en justice contre la société par le ministère de l'environnement suite à l'importation de ces batteries et les recours intentés par la société afin de suspendre le blocage de ce stock. Compte tenu de l'état actuel de ces procédures et démarches et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée pour 818 914 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire ;
- La note VIII aux états financiers fait état de l'existence d'avances versées aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant total de 2 197 904 DT qui remontent aux exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été apurées suite à la suspension de l'importation de vieilles batteries. Compte tenu des discussions de la direction avec ces fournisseurs au sujet du rapatriement de ces avances et notamment du préjudice qu'auraient subis ces fournisseurs suite à la suspension soudaine des importations de vieilles batteries et compte tenu de l'absence de développements positifs ou négatifs depuis le dernier arrêté des états financiers au 31 décembre 2022, la société a décidé d'augmenter la provision pour dépréciation de ces avances déjà comptabilisée d'un montant de 219 790 DT pour la porter à 659 371 DT.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 27 884 839 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Assad International (« AI ») pour un montant de 13 340 936 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2022 est négative suite aux pertes qu'elle a subies. Différentes

---

perspectives d'activité futures de cette filiale sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant le transfert de son activité ou encore son absorption par la société mère « ATA ». Les décisions stratégiques qui seront prises dépendront du résultat des analyses actuellement menées par la direction.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**Fait à Tunis, le 07 novembre 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Cabinet ZAHAF & Associés**

**Mahmoud Zahaf**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS  
D'ESSAIMAGE « Les Ciments de Bizerte »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 61<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 21 Février 2022 de la société **SAGES CAPITAL SA** qui gère le **Fonds d'Essaimage « Les Ciments de Bizerte »**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 132.678 DT, y compris le résultat de l'exercice s'élevant à 2.389 DT et une valeur liquidative de 417,899 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Les Ciments de Bizerte »** au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion:**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3- Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Société Les Ciments de Bizerte** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;

- Les participations libérées sur le Fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » accusent au 31 décembre 2014 (date limite des affectations), un total de 117.000 DT soit 39% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.

Rapport du Commissaire aux Comptes Tel : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/16

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000

#### **4- Rapport de Gestion:**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **5- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023

Khaled DRIRA

*Audit Accounting & Assistance*  
B5-1 - Imm. International City Centre 3  
1082 Tunis  
MF 090638 L  
Tél.: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		29 342	57 452
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		87 000	117 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-87 000	-87 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	▼ 5-1-1	0	30 000
b - Obligations et valeurs assimilées	▼ 5-1-2	29 342	27 452
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		103 337	203 711
a - Placements monétaires	▼ 5-1-3	101 771	202 247
b - Disponibilités	▼ 5-1-4	1 565	1 464
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>132 678</b>	<b>261 163</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	▼ 5-1-5	4 739	3 227
PA 2 - Autres créditeurs divers	▼ 5-1-6	2 569	160 177
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 308</b>	<b>163 404</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	▼ 5-1-7	243 000	213 000
a - Capital		300 000	300 000
b- Sommes non distribuables		-57 000	-87 000
CP 2 - Résultats Reportés		-117 630	-115 241
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-115 241	-114 021
b- Résultats Reportés de l'exercice		-2 389	-1 221
<b>ACTIF NET</b>		<b>125 370</b>	<b>97 759</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>132 678</b>	<b>261 163</b>

<b>ETAT DE RESULTAT</b>			
<i>(exprimés en Dinar Tunisien)</i>			
	Note	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		1 828	3 953
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	▼ 5-2-1	1 828	3 953
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		7 484	6 525
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>9 311</b>	<b>10 478</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	▼ 5-2-2	8 792	8 864
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>520</b>	<b>1 613</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	▼ 5-2-3	2 909	2 834
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-2 389</b>	<b>-1 221</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-2 389</b>	<b>-1 221</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		30 000	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>27 611</b>	<b>-1 221</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
 POUR LES EXERCICES**

	2022	2021
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>27 611</b>	<b>-1 221</b>
a - Résultat d'exploitation	-2 389	-1 221
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	30 000	0
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>27 611</b>	<b>-1 221</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	97 759	98 979
b - en fin d'exercice	125 370	97 759
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	300	300
b - en fin d'exercice	300	300
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>417,899</b>	<b>325,862</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>28,24%</b>	<b>-1,23%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 23 Août 2011 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

**Courant l'exercice 2021, ce délai a été prorogé de cinq années supplémentaires rendant ainsi la maturité du fonds au 22 Août 2026.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **300.000 DT**, divisé en **300 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

La **Société Les Ciments de Bizerte** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » a pour objet de renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel de « **Société Les Ciments de Bizerte** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu, d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 19 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période payable trimestriellement à terme échu.**

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à **0,1% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu avec un minimum de 2.500 DTHTVA.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

- Cession totale de la participation L2A à hauteur de 157.660 DT y compris la partie FOPRODI (97.660 DT).
- Prorogation de la durée du fonds pour 5 ans supplémentaire rendant ainsi la maturité du fonds au 22 Août 2026.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes, sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**iiii Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative**

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription : adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 une valeur brute de 87.000 DT contre une valeur brute de 117.000 DT au 31 décembre 2021.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 87.000 DT au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, soit des valeurs comptables nettes respectives de 0 DT et de 30.000 DT, pouvant être détaillées comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2022	Valeur Nette Au 31/12/2021
Société « <b>MECA INDUSTRIE</b> »	45.000	<45.000>	0	0
Société « <b>L2A</b> »	0	0	0	30.000
Société « <b>T.E.T</b> »	42.000	<42.000>	0	0
<b>Total</b>	<b>117.000</b>	<b>&lt;87.000&gt;</b>	<b>0</b>	<b>30.000</b>

**Courant l'exercice 2022, la participation dans le capital de la société « L2A » a été cédée pour un montant de 60.000 DT enregistrant une plus-value de 30.000 DT.**

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » accusent au 31 décembre 2022 un solde de 29.342 DT contre un solde de 27.452 DT au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022 le solde des placements monétaires est constitué de 247 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 104,310 DT et de 34 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,206 DT.

**5-1-3- Placements Monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 101.771 DT (y compris des intérêts courus de 1.771 DT) contre 202.247 DT au 31 décembre 2021 (y compris des intérêts courus de 2.247 DT).

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne de Banque et qui s'élèvent à 1.565 DT au 31 décembre 2022 contre 1.464 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « **SAGES Capital S.A** », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 1.345 DT à fin 2022 contre 42 DT à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2022 et à fin 2021, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 419 DT à fin 2022 contre 210 DT à fin 2021.

#### 5-1-6- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent 2.380 DT au 31 décembre 2022 contre 2.344 DT au 31 décembre 2021, des avances au titre de la sortie L2A pour 0 DT au 31 décembre 2022 contre 157.660 DT au 31 décembre 2021 et des dettes fiscales qui s'élèvent à 189 DT au 31 décembre 2022 contre 173 DT au 31 décembre 2021.

#### 5-1-7- Capital « Montant du Fonds » :

Le fonds « Les Ciments de Bizerte » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2021.

**Courant l'exercice 2021, ce délai a été prorogé de cinq années supplémentaires rendant ainsi la maturité du fonds au 22 Août 2026.**

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	300 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
<b>Souscriptions réalisées en 2022</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	01
<b>Rachats effectués en 2022</b>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2022	0
Nombre des souscripteurs sortants 2022	0
<b>Autres mouvements 2022</b>	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<b>Capital au 31-12-2022</b>	
Montant	300 000
Nombre de titres	300
Nombre des souscripteurs	01

**Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2022 pour :**

- 45.000 DT afférente à la participation dans la société « MECA INDUSTRIE », et
- 42.000 DT afférente à la participation dans la société « T.E.T ».

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant l'exercice 2022 à 1.828 DT contre 3.953 DT courant l'exercice 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds qui s'élèvent à fin 2022 à 8.792 DT contre 8.864 DT à fin 2021, se détaillent comme suit :

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
La rémunération du gestionnaire	5 817	5 889
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2022 qui s'élèvent à 2.380 DT contre 2.344 DT en 2021 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 210 DT en 2022 et en 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« Groupe Chimique Tunisien III »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers:**

**1- Opinion sans réserves:**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 55<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 9 Octobre 2020, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien III », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **412.288 DT**, y compris la perte de l'exercice s'élevant à **1.227 DT** et une valeur liquidative de **268,497 DT**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien III » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion:**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3- Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien III » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;

- Les participations libérées sur le Fonds « Groupe Chimique Tunisien III » accusent au 31 décembre 2013 (date limite des affectations), un total de 814.800 DT soit 54% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

#### **4- Durée de vie du fonds :**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 22 octobre 2010 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2021, un avenant au règlement en date du 20 novembre 2021 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « STB », après accord du souscripteur la société « Groupe Chimique Tunisien », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 21 octobre 2022.

**En date du 19 Janvier 2023 la société « Groupe Chimique Tunisien » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 21 Octobre 2025 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, **ou** encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procéder aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023

Khaled DRIRA

*Audit Accounting & Assistance*  
B5-1 - Imm. International City Centre 3  
1002 Tunis  
MF: 890638 L  
Tél.: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		230 561	269 912
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		932 800	976 800
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-753 580	-753 580
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	179 220	223 220
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	51 341	46 692
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		181 727	184 971
a - Placements monétaires	5-1-3	181 568	181 460
b - Disponibilités	5-1-4	160	3 511
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>412 288</b>	<b>454 884</b>
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	5 722	3 246
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	3 820	78 465
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 542</b>	<b>81 711</b>
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-7	777 220	746 420
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b- Sommes non distribuables		-722 780	-753 580
CP 2 - Résultats Reportés		-374 475	-373 248
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-373 248	-369 027
b- Résultats Reportés de l'exercice		-1 227	-4 220
<b>ACTIF NET</b>		<b>402 745</b>	<b>373 172</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>412 288</b>	<b>454 884</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		2 976	1 723
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	2 976	1 723
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		11 999	10 203
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>14 975</b>	<b>11 925</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	11 882	11 957
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>3 093</b>	<b>-32</b>
PR 3 - Autres produits		20	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	4 340	4 189
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-1 227</b>	<b>-4 220</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-1 227</b>	<b>-4 220</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		30 800	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>29 573</b>	<b>-4 220</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
 AU 31 DECEMBRE**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>29 573</b>	<b>-4 220</b>
a - Résultat d'exploitation	-1 227	-4 220
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	30 800	0
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>29 573</b>	<b>-4 220</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	373 172	377 393
b - en fin d'exercice	402 745	373 172
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>268,497</b>	<b>248,782</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>7,92%</b>	<b>-1,12%</b>

## Notes aux états financiers

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 22 Octobre 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement en date du 20 novembre 2021 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 21 octobre 2022.

**En date du 19 Janvier 2023 la société « Groupe Chimique Tunisien » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 21 Octobre 2025 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.500.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien III** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,

- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **4% HTVA de l'actif net du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement intérieur et au prospectus d'émission en date du 20 Novembre 2020, a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne de Banque « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant le taux des frais de gestion à **2% HTVA** (au lieu de 4% HTVA) de l'actif net du fonds et ce, à partir du 22 Octobre 2020 (conditions prorogées par le nouveau règlement intérieur de Mai 2023).

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à **0,1% HTVA de l'actif net du fonds** calculée en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à **2.500 DTHTVA**.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Finalisation de la cession des titres « **BOSH CAR SERVICES** » pour un prix global de 74.800 DT avec une plus-value de 30.800 DT.

**En date du 19 Janvier 2023 la société « Groupe Chimique Tunisien » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 21 Octobre 2025 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.**

### **Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### **(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » sont évalués à la valeur de réalisation.

#### **(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

##### **ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

##### **iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii- Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**iiiii- Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:**

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription: adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période, adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 une valeur brute de 932.800 DT contre 976.800 DT au 31 décembre 2021.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 753.580 DT au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, soit des valeurs comptables nettes respectives de 179.220 DT et de 223.220 DT.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2021
Société « AL TUNISSIA »	200 000	<200 000>	0	0
Société « BOSCH CAR SERVICE»	0	0	0	44 000
Société « STUDIO DESIGN »	56 300	<39.080>	17 220	17 220
Société « GROUP PRINT SERVICES »	40 000	<40 000>	0	0
Société « CAROGA »	225 000	<225.000>	0	0
Société « COCOA »	186 500	<186.500>	0	0
Société « SDRM »	63 000	<63.000>	0	0
Société « FERTIMED »	162 000	0	162 000	162 000
<b>Total</b>	<b>932 800</b>	<b>&lt;753.580&gt;</b>	<b>179 220</b>	<b>223 220</b>

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Groupe Chimique Tunisien III » accusent au 31 décembre 2022 un solde de 51.341 DT contre 46.692 DT au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022 le solde des placements monétaires est constitué de 488 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,206 DT.

**5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 181.568 DT (y compris des intérêts courus de 1.568 DT) contre 181.460 DT (y compris des intérêts courus de 1.460 DT) au 31 décembre 2021.

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 160 DT contre 3.511 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 2.263 DT à fin 2022 contre 24 DT à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2022 et à fin 2021, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 484 DT à fin 2022 contre 247 DT à fin 2021.

### 5-1-6- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 3.820 DT au 31 décembre 2022 contre 3.665 DT au 31 décembre 2021.

Figurent également sous cet intitulé les avances encaissées au titre de la cession des Titres BOSH CAR SERVICES pour un montant de 74.800 DT à fin 2021.

### 5-1-7- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds « Groupe Chimique Tunisien III » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 12 ans (10 ans de durée de vie initiale et prorogation de deux années suite à l'amendement du règlement intérieur en 2022).

**En date du 19 Janvier 2023 la société « Groupe Chimique Tunisien » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 21 Octobre 2025 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.**

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	<b>1 500 000</b>
Nombre de titres	<b>1 500</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>
<b>Souscriptions réalisées en 2022</b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	<b>0</b>
<b>Rachats effectués en 2022</b>	<b>0</b>
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2022	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2022	<b>0</b>
<b>Autres mouvements en 2022</b>	<b>0</b>
Plus ou moins values potentielles sur titres	<b>0</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<b>0</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
<b>Capital au 31-12-2022</b>	
Montant	<b>1 500 000</b>
Nombre de titres	<b>1 500</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>

Les sommes non distribuables accusent la somme de 722.780 DT afférente à la plus-values de cession des titres BASH CAR SERVICES pour 30.800 DT et à la dépréciation sur titres de participation constatée en 2022 pour 753.580 DT et qui se détaille comme suit :

- La société « **AL TUNISSIA** », à hauteur de 200.000 DT;
- La société « **STUDIO DESIGN** », à hauteur de 39.080 DT,
- La société « **GROUP PRINT SERVICES** », à hauteur de 40.000 DT,
- La société « **CAROGA** », à hauteur de 225.000 DT,
- La société « **SDRM** », à hauteur de 63.000 DT, et
- La société « **COCOA** », à hauteur de 186.500 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à fin 2022 à 2.976 DT contre 1.723 DT à fin 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 11.882 DT à fin 2022 contre 11.957 DT à fin 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
La rémunération du gestionnaire	8 907	8 982
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, **essentiellement**, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat à fin 2022 pour 3.820 DT contre 3.665 DT à fin 2021, la charge afférente à la rémunération du CMF pour 238 DT à fin 2022 et à fin 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.



Audit Accounting & Assistance

Société d'Expertise Comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« Groupe Chimique Tunisien IV »**

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

#### **1- Opinion sans réserves:**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 61<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 21 Février 2022, de la société « **SAGES CAPITAL S.A** », gestionnaire du **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien IV »**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **969.649 DT**, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à **19.809 DT** et une valeur liquidative de **641,315 DT**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien IV »** au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

#### **2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

#### **3- Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Groupe Chimique Tunisien IV** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » accusent au 31 décembre 2013 (date limite des affectations), un solde de 440.000 DT soit 29,33% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.

Rapport du Commissaire aux Comptes  
Tél : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/17

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000

#### **4- Durée de vie du fonds:**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 14 Septembre 2011 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement en date du 20 novembre 2020 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « STB », après accord du souscripteur la société « Groupe Chimique Tunisien », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 13 Septembre 2023.

**En date du 19 Janvier 2023 la société « Groupe Chimique Tunisien » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 13 Septembre 2026 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023  
Khaled DRIRA

  
Audit Accounting & Assistance  
CSC - Int'l. International City Centre 3  
1082 Tunis  
MF: 890638 L  
Tél.: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		48 290	29 628
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		440 000	440 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-440 000	-440 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciatio	5-1-1	0	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	48 290	29 628
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		921 359	919 696
a - Placements monétaires	5-1-3	913 192	910 628
b - Disponibilités	5-1-4	8 167	9 068
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>969 649</b>	<b>949 324</b>
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	3 633	3 338
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	4 044	3 822
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 677</b>	<b>7 161</b>
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-7	1 060 000	1 060 000
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b - Sommes non distribuables		-440 000	-440 000
CP 2 - Résultats Reportés		-98 028	-117 837
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-117 837	-119 894
b - Résultats Reportés de l'exercice		19 809	2 057
<b>ACTIF NET</b>		<b>961 972</b>	<b>942 163</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>969 649</b>	<b>949 324</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		2 738	2 242
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	2 738	2 242
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		60 446	51 042
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>63 184</b>	<b>53 284</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	38 675	46 738
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>24 509</b>	<b>6 546</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	4 700	4 490
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>19 809</b>	<b>2 057</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>19 809</b>	<b>2 057</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	-25 000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>19 809</b>	<b>-22 943</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
AU 31 DECEMBRE**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>19 809</b>	<b>-22 943</b>
a - Résultat d'exploitation	19 809	2 057
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	-25 000
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>19 809</b>	<b>-22 943</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	942 163	965 106
b - en fin d'exercice	961 972	942 163
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>641,315</b>	<b>628,109</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>2,10%</b>	<b>-2,38%</b>

## Notes aux états financiers

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 14 Septembre 2011 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement en date du 20 novembre 2020 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 13 Septembre 2023.

**En date du 19 Janvier 2023 la société « Groupe Chimique Tunisien » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 13 Septembre 2026 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.500.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a pour objet de renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien IV** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,

- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfiques au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfiques au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 4.1 du prospectus d'émission du FCPR à **2,60% HTVA du montant libéré et non investi et 2,75% HTVA du montant libéré et investis** et sont payables trimestriellement d'avance.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement intérieur et au prospectus d'émission en date du 20 Novembre 2020 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne de Banque « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant le taux des frais de gestion à 2% HTVA du montant initial du fonds et ce, à partir du 14 Septembre 2021.

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à **0,1% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à 2.500 DT HTVA.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

En date du 19 Janvier 2023 la société « **Groupe Chimique Tunisien** » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 13 Septembre 2026 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**iiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:**

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription: adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:****5-1- Notes au bilan :****5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 une valeur brute de 440.000 DT.

Ces participations ont été provisionnées à hauteur de 440.000 DT au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, d'où des valeurs comptables nettes respectives de 0 DT.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2021
Société « STPM »	220.000	<220.000>	0	0
Société « MAGHREB COCKTAILS»	220.000	<220.000>	0	0
<b>Total</b>	<b>440.000</b>	<b>&lt;440.000&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Groupe Chimique Tunisien IV » accusent au 31 décembre 2022 un solde 48.290 DT contre un solde 29.628 DT au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022 le solde des placements monétaires est constitué de 459 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,206 DT.

**5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé à fin 2022, le placement monétaire en compte à terme pour un montant de 913.192 DT (y compris des intérêts de 13.192 DT) au 31 décembre 2022 contre 910.628 DT (y compris des intérêts de 10.628 DT) au 31 décembre 2021.

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès des intermédiaires agréés et qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 8.168 DT contre 9.068 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 52 DT à fin 2022 et à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2022 et à fin 2021, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 606 DT à fin 2022 contre 311 DT à fin 2021.

**5-1-5- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 4.044 DT au 31 décembre 2022 contre 3.822 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-6- Capital « Montant du Fonds » :**

Le « Groupe Chimique Tunisien IV » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 12 ans (10 ans de durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2022).

En date du 19 Janvier 2023 la société « Groupe Chimique Tunisien » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 13 Septembre 2026 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
<b>Souscriptions réalisées en 2022</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	0
<b>Rachats effectués en 2022</b>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2022	0
Nombre des souscripteurs sortants 2022	0
<b>Autres mouvements en 2022</b>	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<b>Capital au 31-12-2022</b>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables engobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2022 pour 450.000 DT afférente à la participation dans le capital de la société « MAGHREB COCKTAILS » à hauteur de 220.000 DT et à la participation dans le capital de la société « S.T.P.M » à hauteur de 220.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent au titre de l'exercice 2022 à 2.738 DT et à 2.242 DT au titre de l'exercice 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent courant les exercices 2022 et 2021 respectivement à 38.675 DT et à 46.738 DT, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
La rémunération du gestionnaire	35 700	43 763
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 4.044 DT courant 2022 contre 3.822 DT courant 2021, la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 294 DT courant 2022 contre 297 DT courant 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS  
« FCPR-INTECH »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 64<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 9 Décembre 2022, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds « FCPR-INTECH », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **2.177.484 DT**, y compris la perte de l'exercice s'élevant à **234.628 DT** et une valeur liquidative de **77,342 DT**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds « FCPR-INTECH » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3- Rapport de Gestion:**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, **ou** encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **4- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **5- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles

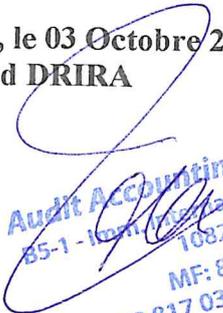
de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023  
Khaled DRIRA

  
**Audit Accounting & Assistance**  
85-1 - Ibn Khaldoun International City Centre 3  
1082 Tunis  
MF: 890638 L  
Tél.: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
*(exprimés en Dinars Tunisien)*

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		1 973 905	2 635 354
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 444 780	11 444 780
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-9 616 480	-8 835 703
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	1 828 300	2 609 077
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	145 605	26 277
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		203 578	304 303
a - Placements monétaires	5-1-3	203 272	303 859
b - Disponibilités	5-1-4	307	443
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 177 484</b>	<b>2 939 657</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	878 141	575 641
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	255 229	304 498
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 133 370</b>	<b>880 140</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-7	3 883 520	4 664 297
a - Capital		13 500 000	13 500 000
b - Sommes non distribuables		-9 616 480	-8 835 703
CP 2 - Résultats Reportés		-2 839 407	-2 604 779
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-2 604 779	-2 238 725
b - Résultats Reportés de l'exercice		-234 628	-366 054
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 044 113</b>	<b>2 059 518</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 177 484</b>	<b>2 939 657</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(exprimés en Dinars Tunisien)

	Note	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		3 378	1 459
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	3 378	1 459
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		18 556	19 392
<b>Total des revenus des placements</b>		21 933	20 851
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	305 069	378 440
<b>Revenu net des placements</b>		-283 136	-357 589
PR 3 - Autres produits		57 497	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	8 989	8 465
<b>Résultat d'exploitation</b>		-234 628	-366 054
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		-234 628	-366 054
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-780 777	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>		-1 015 405	-366 054

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
AU 31 DECEMBRE**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 015 405</b>	<b>-366 054</b>
a - Résultat d'exploitation	-234 628	-366 054
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-780 777	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 015 405</b>	<b>-366 054</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	2 059 518	2 425 572
b - en fin d'exercice	1 044 113	2 059 518
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	13 500	23 000
b - en fin d'exercice	13 500	23 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>77,342</b>	<b>89,544</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-13,63%</b>	<b>-15,09%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **FCPR-INTECH** » est un fond commun de placement collectif à risque, régi par la loi 2005-105 du 19 décembre 2005 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents ainsi que par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 2 Mars 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

La durée du fonds a été prorogée, une première fois, pour une période d'une année, arrivant à échéance le 18 Mars 2022, et ce conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur et suite à la décision du comité de stratégie et de suivi réuni le 18 Février 2020.

La durée du fonds a été prorogée pour une deuxième fois, pour une période supplémentaire de deux années, arrivant à échéance le 18 Mars 2023, et ce conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur et suite à la décision du comité de stratégie et de suivi réuni le 8 Mars 2022.

Le fonds « **FCPR-INTECH** » a été agréé par le conseil du Marché Financier en date du 17 Février 2010, sous la dénomination de « **FCPR – INDET** » et a été autorisé de changer la dénomination à « **FCPR-INTECH** » suite à la décision du conseil du marché financier en date du 21 Avril 2010.

Le montant projeté du fonds a été fixé à **50.000.000 DT**, divisé en **50.000 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Au 31 décembre 2021 le montant souscrit du fonds s'élève à 23.000.000 DT. Il a été souscrit comme suit:

Groupe Chimique Tunisien pour	5.000 parts ;
Banque de l'Habitat pour	3.000 parts ;
Banque de Tunisie et des Emirats pour	500 parts ;
Arab Tunisian Bank pour	2.000 parts;
Banque Internationale Arabe de Tunisie pour	4.000 parts ;
Société Tunisienne des Banques pour	4.000 parts ;
Banque Nationale Agricole pour	4.000 parts ; et
STUSID Bank pour	500 parts.

Suite à la décision du comité de stratégie et de suivi réuni le 5 Décembre 2017, et selon les amendements du règlement intérieur déposés au CMF en date 24 Août 2022, le nombre des parts du fonds a été ajusté aux montants libérés, soit 13.500 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

Suite à la décision du comité de stratégie et de suivi réuni le 22 Mars 2023, les 13.500 parts sont réparties entre les souscripteurs en fonction de leurs libérations comme suit :

- Groupe Chimique Tunisien pour	3.750 parts ;
- Banque de l'Habitat pour	1.500 parts ;
- Banque de Tunisie et des Emirats pour	375 parts ;
- Arab Tunisian Bank pour	1.500 parts;

- Banque Internationale Arabe de Tunisie pour 2.000 parts ;
- Société Tunisienne des Banques pour 2.000 parts ;
- Banque Nationale Agricole pour 2.000 parts ; et
- STUSID Bank pour 375 parts

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### **(b) Objet du Fonds :**

Le Fonds « **FCPR-INTECH** » a pour objet d'investir dans la création essentiellement et le développement, de tout projet dédié aux investissements d'innovation et de développement technologique et notamment dans les investissements dans :

- Les créneaux porteurs intégrant de nouveaux produits et les projets à haute valeur ajoutée et à contenu technologique élevé (aéronautique, mécanique de précision, mécatronique, plastique, textile technique etc.) ;
- Les investissements à caractère technologique prioritaire « **I.T.P** » dans le cadre du programme de mise à niveau ;
- L'innovation et le développement technologique dans les secteurs jugés stratégiques ;
- Les opérations visant la remontée de filière par l'intégration des fonctions de conception et de maîtrise de produits finis.

Le Fonds « **FCPR-INTECH** » peut aussi investir dans d'autres **FCPR** similaires gérés par d'autres gestionnaires de fonds.

Le fonds « **FCPR-INTECH** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Les fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

#### **(C) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « FCPR-INTECH » a été confiée à la société « SAGES Capital S.A ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions du règlement intérieur du FCPR comme suit :

Total des Montants Libérés	Taux des FG HTVA des Montants Investis dans les Projets	Taux des FG HTVA des Montants investis dans les FCPRs similaires	Taux des FG HTVA des Montants non Investis dans les Projets et FCPRs similaires
Montants < 10 MDT	3,00%	2,00%	1,00%
Si 10.000.000,001 DT < Montants < 20.000.000,000 DT	2,65%	1,75%	0,80%
Si 20.000.000,001 DT < Montants < 30.000.000,001 DT	2,20%	1,50%	0,60%
Si 30.000.000,001 DT < Montants < 40.000.000,001 DT	1,85%	1,25%	0,40%
Si 40.000.000,001 DT < Montants < 50.000.000,001 DT	1,50%	1,00%	0,25%

Selon le règlement intérieur amendé en 24 Août 2022, des révisions des commissions revenant au gestionnaire, ont été ajustées comme suit :

- Jusqu'au 18 Mars 2022, les commissions seront calculées comme suit

Total des Montants Libérés	Taux des FG HTVA des Montants Investis dans les Projets	Taux des FG HTVA des Montants non Investis dans les Projets
Montants < 10 MDT	3,00%	1,00%
Si 10.000.000,001 DT < Montants < 20.000.000,000 DT	2,65%	0,80%
Si 20.000.000,001 DT < Montants < 30.000.000,001 DT	2,20%	0,60%

- A partir du 19/03/2022 les frais de gestion seront de 1,75% HTVA des montants libérés du fonds.

#### (D) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « FCPR-INTECH » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « STB ». Sa rémunération est fixée à 0,1% HTVA de l'actif net du fonds calculée en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à 2.500 DTHTVA.

#### Note 2. Faits marquants de l'exercice :

- La durée du fonds a été prorogée pour une deuxième fois, pour une période supplémentaire de deux années, arrivant à échéance le 18 Mars 2023, et ce conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur amendé le 24 Août 2022 et suite à la décision du comité stratégique réuni le 8 Mars 2022.
- Constatation de dépréciation supplémentaire de la participation AURASOL pour un montant de 361.477 DT ;
- Constatation de dépréciation supplémentaire de la participation SOMODIA pour un montant de 43.000 DT ;
- Constatation de dépréciation supplémentaire de la participation PROTIMESS pour un montant de 141.900 DT ; et
- Constatation de dépréciation supplémentaire de la participation LE RACCORDEMENT pour un montant de 234.400 DT ;

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « FCPR-INTECH », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « FCPR-INTECH » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « FCPR-INTECH » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêt des situations:**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**iiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:**

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- Pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription : adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2020 une valeur brute de 11.444.780 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 9.616.480 DT au 31 décembre 2022 contre 8.835.703 DT au 31 décembre 2021, soit des valeurs comptables nettes respectives de 1.828.300 DT et de 2.609.077 DT.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2020
Société « MONAFIL »	800 000	<800 000>	0	0
Société « SODES »	80 000	<80 000>	0	0
Société « VIAMOBILE »	499 980	<483 680>	16 300	16 300
Société « E-SYNERGIE »	105 000	<105 000>	0	0
Société « EXCEL FISH CCA »	800 000	<800 000>	0	0
Société « EXCEL FISH »	460 000	<460 000>	0	0
Société « SANIFOOD »	100 000	<100 000>	0	0
Société « SANIFOOD CCA»	300 000	<300 000>	0	0
Société « SHAMS TECHNOLOGY »	690 000	<690 000>	0	0
Société « PROTIMESS »	266 000	<266 000>	0	141 900
Société « AURASOL»	520 200	<520 200>	0	361 477
Société « APTIV-IT »	416 000	<416 000>	0	0
Société « BEDIMED »	360 000	<360 000>	0	0
Société « SOMODIA »	535 000	<535 000>	0	43 000
Société « LE RACCORDEMENT »	551 600	<551 600>	0	234 400
Société « FTF »	600 000	<600 000>	0	0
Société « SUD POTASSE »	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000
Société « BMI »	849 000	<849 000>	0	0
Société « ROYAL DRINKS »	1 700 000	<1 700 000>	0	0
Société « FERTIMED »	812 000	0	812 000	812 000
<b>Total</b>	<b>11 444 780</b>	<b>&lt;9 616 480&gt;</b>	<b>1 828 300</b>	<b>2 609 077</b>

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « FCPR-INTECH » accusent au 31 décembre 2022 un solde de 145.605 DT contre un solde de 26.277 DT au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2022 le solde des placements monétaires est constitué de 1.384 actions SICAV L'EPARGNANT valorisées au cours de clôture de 105,206.

### 5-1-3- Placements monétaires :

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 203.272 DT (y compris des intérêts courus de 3.272 DT) contre 303.859 DT (y compris des intérêts courus de 3.859 DT) au 31 décembre 2021.

### 5-1-4- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 307 DT contre 443 DT au 31 décembre 2021.

### 5-1-5- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds à hauteur de 874.318 DT à fin 2022 contre 572.224 DT à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2022 et à fin 2021, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 848 DT à fin 2022 contre 442 DT à fin 2021.

### 5-1-6- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 16.038 DT au 31 décembre 2022 contre 7.810 DT au 31 décembre 2020, des dettes fiscales de 39.191 DT à fin 2022 contre 96.688 DT à fin 2021 et des avances reçues au titre de la sortie FERTIMED pour 200.000 DT à fin 2022 et à fin 2021.

### 5-1-7- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds « FCPR-INTECH I » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

La durée du fonds a été prorogée, une première fois, pour une période d'une année, arrivant à échéance le 18 Mars 2022, et ce conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur et suite à la décision du comité stratégique réuni le 18 Février 2020.

La durée du fonds a été prorogée pour une deuxième fois, pour une période supplémentaire de deux années, arrivant à échéance le 18 Mars 2023, et ce conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur amendé le 24 Août 2022 et suite à la décision du comité stratégique réuni le 8 Mars 2022.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit:

<b>Capital Initial</b>	<b>Montant Souscrit</b>	<b>Montant Libéré</b>
Montant	13 500 000	13 250 000
Nombre de titres	13 500	13 500
Nombre des souscripteurs	08	8
<b>Souscriptions réalisées en 2022</b>		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	0	0
<b>Rachats effectués en 2022</b>	0	0
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2022	0	0
Nombre des souscripteurs sortants 2022	0	0
<b>Autres mouvements en 2022</b>	0	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
<b>Capital au 31-12-2022</b>		
Montant	13 500 000	13 500 000
Nombre de titres	13 500	13 500
Nombre des souscripteurs	08	8

Les sommes non distribuables englobent les dépréciations au 31 décembre 2022 pour un montant de 8.835.703 DT, pouvant être détaillées comme suit :

- la société « **MONAFIL** » à hauteur de 800.000 DT ;
- la Société « **SODES** » à hauteur de 80.000 DT.
- la société « **VIAMOBILE** » à hauteur de 483.680 DT ;
- la société « **E-Synergie** » à hauteur de 105.000 DT ;
- la société « **Excel FISCH** » à hauteur de 1.260.000 DT ;
- la société « **SANIFOOD** » à hauteur de 400.000 DT ;
- la société « **SHAMS TECHNOLOGY** » à hauteur de 690.000 DT ;
- la société « **PROTIMESS** » à hauteur de 266.000 DT ;
- la société « **AURASOL** » à hauteur de 520.200 DT ;
- la société « **APTIV IT** » à hauteur de 416.000 DT ;
- la société « **BEDIMED** » à hauteur de 360.000 DT ;
- la société « **SOMODIA** » à hauteur de 535.000 DT ;
- la société « **LE RACCORDEMENT** » à hauteur de 551.600 DT ; et
- la société « **FTF** » à hauteur de 600.000 DT ;
- la société « **BMI** » à hauteur de 849.000 DT ; et
- la société « **ROYAL DRINKS** » à hauteur de 1.700.000 DT ;

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à fin 2022 à 3.378 DT contre 1.459 DT 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2022 à 305.069 DT contre 378.440 DT à fin 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
La rémunération du gestionnaire	302 094	375 465
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

### 5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 8.228 DT à fin 2022 contre 7.810 DT à fin 2021, ainsi que les frais de publicité et les droits revenant au CMF qui s'élève à 406 DT en 2022 contre 443 DT en 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.



**Rapport du commissaire aux comptes**  
**FCPR-TAAHIL Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre**  
**2022**

**Messieurs les souscripteurs du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST », géré par la Société SAGES Capital**

**I. Rapport sur les états financiers**

**1. Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCPR-TAAHIL INVEST** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **4 660 782 Dinars**, un actif net de **4 412 577 Dinars** et une perte de **356 556 Dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR-TAAHIL INVEST** », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de **l'article 20 du code des organismes de placement collectif**, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités du gestionnaire pour les Etats Financiers**

Le gestionnaire du **FCPR-TAAHIL INVEST** est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

### Effacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

Tunis, le 23 Aout 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KAIS BOUHAJJA



A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the following text: 'Kais BOUHAJJA' at the top, 'Tél: 70 817 017' in the center, 'Imm City Center' and 'C6-1 CUN' below it, and 'MF: 979698/VA/P/2000' at the bottom.

**FCPR-TAAHIL INVEST**  
**Bilan**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2022	31 Déc. 2021
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>6.1.1</b>	<b>1 425 765</b>	<b>2 683 987</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 425 765	2 683 987
Obligations et valeurs assimilées		0	0
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>6.1.2</b>	<b>2 255 211</b>	<b>1 603 229</b>
Placements monétaires		2 130 000	1 550 000
Disponibilités		125 211	53 229
Créances d'exploitation	<b>6.1.3</b>	979 806	136 523
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>4 660 782</b>	<b>4 423 739</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>6.1.4</b>	6 467	5 052
Autres créditeurs divers	<b>6.1.5</b>	241 738	7 454
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>248 205</b>	<b>12 506</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>6.1.6</b>	<b>5 222 830</b>	<b>5 209 264</b>
Capital Souscrit		6 780 000	6 780 000
Sommes non distribuables		-1 577 170	-1 570 736
<b>Sommes capitalisables</b>		<b>-810 253</b>	<b>-798 031</b>
Résultats reportés des exercices antérieurs		-798 031	-781 299
Résultats de l'exercice		-12 222	-16 732
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 412 577</b>	<b>4 411 233</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 660 782</b>	<b>4 423 739</b>

**FCPR-TAAHIL INVEST**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**Modèle autorisé**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2022	31 Déc. 2021
<b>Produits d'exploitation</b>			
<b>Revenus du portefeuille Titres</b>	<b>6.2.1</b>	<b>120 939</b>	<b>137 888</b>
Dividendes / Participations		115 748	137 888
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 191	0
Autres revenus des titres		0	0
Revenus des placements monétaires	<b>6.2.2</b>	115 592	92 418
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>236 531</b>	<b>230 306</b>
Charges de gestion	<b>6.2.3</b>	-239 301	-241 153
<b>Total des revenus nets des placements</b>		<b>-2 770</b>	<b>-10 847</b>
Autres charges	<b>6.2.4</b>	-9 452	-5 885
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-12 222</b>	<b>-16 732</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>-12 222</b>	<b>-16 732</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-754 412	664 608
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		410 078	1 834
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-356 556</b>	<b>649 710</b>

**Etat de variation de l'actif net FCPR-TAAHIL INVEST**  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice clôturé le		
	Notes	31 Déc. 2022	31 Déc. 2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		<b>1 344</b>	<b>649 710</b>
Résultat d'exploitation		-12 222	-16 732
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-396 512	664 608
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		410 078	1 834
Frais de négociation de titres		0	0
<b>Distribution dividende</b>			
<b>Transactions sur le capital</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
<b>Rachats</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
<b>Variation de l'actif net</b>		<b>1 344</b>	<b>649 710</b>
<b>Actif net</b>			
En début de période		4 411 233	3 761 523
En fin de période		4 412 577	4 411 233
<b>Nombre d'actions</b>			
En début de période		6 780	6 780
En fin de période		6 780	6 780
<b>Valeur liquidative</b>		<b>650,822</b>	<b>650,624</b>
<b>Taux de rendement annualisé</b>		<b>+0,03%</b>	<b>17,27%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement « **FCPR-TAAHIL INVEST** » arrêtée au 31 décembre 2022, dont le bilan présente un total de **4 660 782 DT**, l'état de résultat présente un résultat net déficitaire de **356 556 DT** et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de **1 344 DT**.

### 1. Présentation du Fonds

Le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » est un fond commun de placement collectif à risque, régi par la loi 2005-105 du 19 décembre 2005 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents ainsi que par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 16 Avril 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a été agréé par le conseil du Marché Financier en date du 17 Mars 2010 sous la dénomination de « **FCPR-FP PME** ». Il a été prorogé pour une nouvelle période de 12 mois et a été autorisé de changer la dénomination à « **FCPR-TAAHIL INVEST** » suite à la décision du conseil du marché financier en date du 22 Septembre 2010.

Au 31 décembre 2022 le capital libéré s'élève à **6 780 000 DT** et a été souscrit par l'ETAP pour **4 842 857 DT** et par la STB pour **1 937 143 DT**.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A.** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

### 2. Objectifs de placement :

Le Fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a pour objet d'investir dans le développement de tout projet éligible au programme de mise à niveau industrielle, disposant d'un fort potentiel de croissance et d'une visibilité commerciale confirmés par son business plan élaboré à l'occasion de son adhésion audit programme, ainsi que dans le renforcement des fonds propres de toute PME présentent un programme de développement jugé pertinent.

Sont exclus du champ d'intervention du **FCPR-TAAHIL INVEST** les entreprises en difficultés économiques au sens de la loi n°95-34 du 17 avril 1995.

Le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- Les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- Les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- Les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- Les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- Les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

- Les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- Les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

### 3. Rémunération du gestionnaire et dépositaire du fonds

La gestion du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST » a été confiée à la société « SAGES Capital S.A ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement intérieur du FCPR comme suit :

En fonction des montants libérés, le gestionnaire prélèvera les frais de gestion conformément aux taux annuels hors taxes suivants :

- 3,50% sur les montants investis dans les projets
- 1,75% sur les montants non investis dans les projets

Le dépôt des actifs du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « STB ». Sa rémunération est fixée à 0,1 % HTVA de l'actif net du fonds calculée en début de période et payable à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à 2 500 DTHTVA.

### 4. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4.1 Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST » sont évalués à la valeur de réalisation.

#### 4.2 Unité monétaire :

Les états financiers du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST » sont libellés en Dinar Tunisien.

#### 4.3 Évaluation des autres placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

#### 4.4 Revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

#### 4.5 Evaluation à la date de clôture

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « **Sommes non distribuables** ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 4.6 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 5. Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- Pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription : adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette

## 6. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

### 6.1 Notes sur le bilan

#### 6.1.1 : Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2022 un montant net de provisions de 1 425 765 DT détaillé comme suit :

##### 6.1.1.1 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

(En TND)

Désignation	Cout d'acquisition	PROVISIONS AU 31/12/2022	DOTATION 2022	REPRISE 2022	VCN AU 31/12/2022	VCN AU 31/12/2021
<b>Participation</b>						
ARTAGRI	700 020	700 020	0	0	0	0
SCAT	500 000	362 100	0	12 900	137 900	125 000
DELTA CUISINE	919 996	0	0	0	919 996	919 996
BERG LIFE	0	0	0	0	0	1 250 000
COFINE INDUSTRIE	135 000	135 000	0	0	0	0
INTER MAGHREB MEUBLES	500 000	500 000	0	0	0	0
AMINA CONFECTION	320 000	0	0	0	320 000	320 000
RPTS INTERNATIONAL	130 000	130 000	0	0	0	0
<b>S.Total</b>	<b>3 205 016</b>	<b>1 827 120</b>	<b>0</b>	<b>12 900</b>	<b>1 377 896</b>	<b>2 614 996</b>
<b>Actions SICAV</b>						
			<b>Quantité</b>	<b>VN</b>	<b>Valeur au 31/12/2022</b>	<b>Valeur au 31/12/2021</b>
SICAV L'EPARGNANT			660	104,496	47 869	68 991
<b>S.Total actions SICAV</b>					47 869	68 991
<b>Total</b>					<b>1 425 765</b>	<b>2 683 987</b>

##### 6.1.1.2 Obligations et valeurs assimilés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

(En TND)

Designation	Quantité	VN	Valeur au 31/12/2022	PROVISIONS AU 31/12/2022	DOTATION 2022	VCN au 31/12/2022	VCN au 31/12/2021
<b>Obligations</b>							
ARTAGRI OCA	10 000	30	300 000	300 000	0	0	0
COFINE INDUSTRIE OCA	1 500	10	15 000	15 000	0	0	0
<b>Total</b>			<b>315 000</b>	<b>315 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**6.1.2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 2 255 211 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Placements en compte courant à terme (*)	2 130 000	1 550 000
Disponibilités	125 211	53 229
<b>Total</b>	<b>2 255 211</b>	<b>1 603 229</b>

(\*) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

(En TND)

Désignation	Emetteur	Date de Souscription	Date d'échéance	Taux d'Intérêt	Valeur actuelle
STB 950 000	STB	10/10/2022	08/01/2023	TMM+1%	950 000
STB 100 000	STB	17/10/2022	15/01/2022	TMM+1,8%	100 000
STB 450 000	STB	18/11/2022	13/02/2023	TMM+1,8%	450 000
STB 200 000	STB	07/11/2022	05/02/2023	TMM+1,8%	200 000
STB 130 000	STB	08/12/2022	08/03/2023	TMM+1,8%	130 000
STB 300 000	STB	22/11/2022	22/03/2023	TMM+1,8%	300 000

**6.1.3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 979 806 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Produits à recevoir	145 681	117 523
Créance sur cession de valeurs mobilières	831 500	19 000
Charge constatée d'avance	2 625	0
<b>Total</b>	<b>979 806</b>	<b>136 523</b>

**6.1.4 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 6 467 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Dépositaire	5 250	4 476
CMF	1 217	576
<b>Total</b>	<b>6 467</b>	<b>5 052</b>

**6.1.5 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 241 738 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Avance sur cession titres (AMINA&SCAT)	233 919	62 000
Honoraires commissaire aux comptes	7 819	5 996
Etat impôts & taxes	0	2 263
Produits constatés d'avance	0	3 596
<b>Total</b>	<b>241 738</b>	<b>73 855</b>

**6.1.6 Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

	<i>(En TND)</i>
<b>Capital au 01/01/2022</b>	
Montant	5 209 264
Nombre des parts	6 780
Nombre de Porteurs de Parts	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émis	0
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre des parts rachetés	0
Nombre de Porteurs de Parts sortants	0
<b>Autres effets sur capital</b>	
Variation des plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	410 078
Régularisation des sommes non distribuables	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-396 512
<b>Capital au 31/12/2022</b>	
Montant	5 222 830
Nombre des parts	6 780
Nombre de Porteurs de Parts	2

**6.2 Notes sur l'état de résultat****6.2.1 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<i>(En TND)</i>		
<b>Libellé</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dividendes sur participations*	115 748	134 665
Autres produits / OCA	0	0
Dividendes sur SICAV	5 191	3 223
<b>Total</b>	<b>120 939</b>	<b>137 888</b>

(\*) se détaillent ainsi :

<i>(En TND)</i>		
<b>Libellé</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dividendes <b>BERG LIFE</b>	115 748	134 665
<b>Total</b>	<b>115 748</b>	<b>134 665</b>

**6.2.2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

<i>(En TND)</i>		
<b>Libellé</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Produit des placements	115 592	92 418
<b>Total</b>	<b>115 592</b>	<b>92 418</b>

**6.2.3 Charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 239 301 DT et se détaille comme suit :

<i>(En TND)</i>		
<b>Libellé</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Rémunération du gestionnaire	234 051	236 676
Rémunération du dépositaire	5 250	4 477
<b>Total</b>	<b>239 301</b>	<b>241 153</b>

**6.2.4 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 9 452 DT et se détaille comme suit :

<i>(En TND)</i>		
<b>Libellé</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 819	7 454
Redevance du CMF	641	594
Services bancaires et assimilés	284	256
Différence de règlement	569	-2 544
Impôts et taxes	139	125
<b>Total</b>	<b>9 452</b>	<b>5 885</b>

OMEGA CENTER - N° 24 - 6ème étage  
1053 Les berges du Lac – Tunis  
Matricule Fiscal : 1366482/T/A/P/000  
E-mail : [skandermiladi@icloud.com](mailto:skandermiladi@icloud.com)

**TUNIS, le 01 Octobre 2023**

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « SAGES  
CAPITAL »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire SAGES CAPITAL,**

***I- Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque «**TUNISIA AQUACULTURE FUND** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **14 650 575,407 DT** et une valeur liquidative égale à **781,364 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** ».

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « TUNISIA AQUACULTURE FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes dans le système de contrôle interne, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Skander Miladi*

**S.M.M Consulting**  
**Skander MILADI**  
 Consultant  
 M.F: 1366482 TA P 000



**BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIFS</b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>AC 1</b>		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 508 636	4.359.636
b- Obligations et valeurs assimilées		1 128 848	1.128.848
c- Autres valeurs (Actions SICAV)		79 010	14.447
		<u>7 716 494</u>	<u>5.502.932</u>
<b>Placements monétaires et disponibilité</b>	<b>AC 2</b>		
a- Placements monétaires		2 281 048	3.995.636
b- Disponibilité		1 283 666	105.935
		<u>3 564 714</u>	<u>4.101.571</u>
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>AC 3</b>	90 755	43.564
<b>Autres actifs</b>	<b>AC 4</b>	4 062 500	4.062.500
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 434 463</b>	<b>13.710.567</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA 1</b>	19 541	19.706
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>PA 2</b>	764 346	24.700
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>783 887</b>	<b>44.406</b>
<b>Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>15 593 021</b>	<b>14.549.214</b>
a- Capital Souscrit		18 750 000	18.750.000
b- Sommes non distribuables		-3 156 979	-4.200.786
<b>Résultat reportés</b>	<b>CP 2</b>	<b>-942 446</b>	<b>-883.052</b>
a- Résultats reportés des exercices antérieurs		-883 052	-745.863
b- Résultats de l'exercice		-59 393	-137.190
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>14 650 575</b>	<b>13.666.161</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET</b>		<b>15 434 463</b>	<b>13.710.567</b>

**FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND**

MF: 1509674 / T / N / N / 000

Fonds Commun de Placement à Risque

Imm. Molka, Bureaux B5-B6 - Les jardins du Lac, 1053 Tunis

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022***(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Notes	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>Revenus du portefeuille Titres</b>	<b>PR 1</b>		
a- Dividendes / Participations		4 060	6.023
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		117 993	112.330
c- Autres revenus		0	0
		<b>122 053</b>	<b>118.354</b>
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	279 598	206.316
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>401 651</b>	<b>324.670</b>
Charges de gestion	<b>CH 1</b>	444 663	446.394
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>-43 011</b>	<b>-121.724</b>
Autres produits	<b>PR 3</b>	0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	16 382	15.466
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-59 393</b>	<b>-137.190</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<b>PR 4</b>	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>-59 393</b>	<b>-137.190</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<b>PR 4</b>	0	0
Variation des +/- values latentes sur titres		1 041 255	-1.321.238
+/- values réalisées sur cessions des titres		2 552	3.432
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>984 414</b>	<b>-1.454.996</b>

**FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND**

MF: 1509674 / T / N / N / 000

Fonds Commun de Placement à Risque

Imm. Molka, Bureaux B5-B6 - Les jardins du Lac, 1053 Tunis

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
AU 31 DECEMBRE 2022  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
a- Résultat d'exploitation	-59 393	-137.190
b- Var. des +/- valeurs latentes sur titres	1 041 255	-1.321.238
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	2 552	3.432
d- Frais de négociation de titres	0	0
	<b>984 414</b>	<b>-1.454.996</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
<b>b- Rachat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>984 414</b>	<b>-1.454.996</b>
<b>Actif net</b>		
a- en début d'exercice	13 666 161	15.121.157
b- en fin d'exercice	14 650 575	13.666.161
<b>Nombre de parts</b>		
a- en début d'exercice	18.750	18.750
b- en fin d'exercice	18.750	18.750
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>781,364</b>	<b>728,862</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>7,20%</b>	<b>-9,62%</b>

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque, et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « SAGES CAPITAL » et de la STB et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°57-2016 en date du 09 novembre 2016, et visa du Conseil du Marché Financier n°17-0962 en date du 24 février 2017.

Le Fonds a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectifs promulgué par la Loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le Fonds investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme d'obligations convertibles en actions conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans la filière aquacole, en amont et en aval. La gestion du Fonds vise la réalisation de plus-values sur les capitaux investis. Il a pour objet d'investir les sommes souscrites et libérées par les investisseurs dans des sociétés ou projets (en création ou en développement) opérant dans le cadre d'intervention du Fonds et conformément à sa stratégie d'investissement.

Le FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. La première période de souscription porte sur un montant de 50 000 000. DT. Au 31/12/2022, il a été souscrit à hauteur de 18.750.000 DT, libérés à hauteur de 14.687.500 DT.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant SAGES CAPITAL.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31/12/2022 à 7 716 494 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres souscrits	Coût d'acquisition	% actif souscrit	Plus ou Moins-Value Potentielle / intérêts courus au 31-12-2022	Valeur nette au 31-12-2022	Méthode de valorisation
<b>a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>						
<b>Actions des sociétés non cotées :</b>		9.605.000		-3.096.364	6 508 636	
STEP (Société Tunisienne d'Elevage des Poissons)	220.000	2.200.000	11,73%	-1.100.000	1.100.000	Valeur de la dernière transaction
ANIS AGRI AQUACOLE	25.000	2.500.000	13,33%	-2.500.000	0	Valeur mathématique Moyenne (Valeur mathématique & Valeur de la nouvelle émission)
L'HOMARD	1.800.000	1.800.000	9,60%	864.000	2.664.000	Valeur mathématique corrigée
Sté Aquaculture du Sahel - SAS	224.600	2.000.000	10,67%	-360.364	1.639.636	Valeur d'acquisition
Sté International Aquaculture Services - IAS	170.000	1 105 000	5,89%	0	1 105 000	
<b>Actions SICAV :</b>		77 694		1 315	79 010	
SICAV STB	751	77 694	0,41%	1 315	79 010	Valeur liquidative
<b>b- Obligations et valeurs assimilés</b>		1.100.000		28.848	1.128.848	
OCA - L'HOMARD	600.000	600.000	3,20%	15.123	615.123	Coût amorti
OCA - SAS	50.000	500.000	2,67%	13.725	513.725	Coût amorti
<b>TOTAL (a+b)</b>		10.782.694		-3.066.201	7 716 494	

**AC2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 3 564 714 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Placement à terme / STB	2.250.000	3.950.000
Intérêts courus / placements à terme STB	31.048	45.636
Dépôts à vue chez dépositaire "STB"	1.283.666	105.935
<b>TOTAL</b>	<b>3.564.714</b>	<b>4.101.571</b>

**AC3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 90 755 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Produits à recevoir	90 755	43.564
<b>TOTAL</b>	<b>90 755</b>	<b>43.564</b>

**AC4 : Autres actifs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4.062.500 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Capital souscrit non encore libéré	4.062.500	4.062.500
<b>TOTAL</b>	<b>4.062.500</b>	<b>4.062.500</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 19 541 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Gestionnaire	0	0
Dépositaire	16 263	17.994
CMF	3 278	1.712
<b>TOTAL</b>	<b>19 541</b>	<b>19.706</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 764 346 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	13 070	23.573
Etat, impôts et taxes	1 276	1 126
Compte attente / STEP	750.000	0
<b>TOTAL</b>	<b>764 346</b>	<b>24.700</b>

**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 122 053 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes SICAV EPARGNANT « STB »	4 060	6.023
Intérêts / OCA HOMARD	60.000	60.000
Intérêts / OCA SAS	50.000	50.000
Intérêts de retards / OCA HOMARD	2 700	0
Intérêts de retards / OCA SAS	5 293	2.330
<b>TOTAL</b>	<b>122 053</b>	<b>118.354</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 279 598 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts / Placements monétaires	279 598	206.316
<b>TOTAL</b>	<b>279 598</b>	<b>206.316</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 444 663 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire (Frais de gestion)	428.400	428.400
Rémunération du dépositaire (commission de dépôt)	16 263	17.994
<b>TOTAL</b>	<b>444 663</b>	<b>446.394</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 16 382 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes	13.070	13.572
Honoraires Expert	1 000	0
Redevances et frais de publication CMF	1.567	1.712
Services bancaires et assimilés	777	58
Autres impôts et taxes	109	124
Différence de règlement	-142	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 382</b>	<b>14.778</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital souscrit au 01-01-2022</b>	
Montant	18 750 000
Nombre des parts émises	18 750
Nombre de copropriétaires	4
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Capital souscrit au 31-12-2022</b>	
Montant	18 750 000
Nombre de parts	18 750
Nombre de porteurs de parts	4

<b>Libellé</b>	<b>Mouvement sur le capital</b>	<b>Mouvement sur l'Actif Net</b>
<b>Capital Début de période au 01-01-2022</b>	14 549 214	14 549 214
<i>Souscription de la période (montant libéré)</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>1 043 807</b>	<b>101 361</b>
<i>Variation des plus ou moins-values latentes sur titres</i>	1 041 255	1 041 255
<i>Plus ou moins-values réalisées sur titres</i>	2 552	2 552
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-942 446
<b>Montant Fin de période au 31-12-2022</b>	<b>15 593 021</b>	<b>14 650 575</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31.12.2022	% garantie
<b>Engagements reçus :</b>		
- Souscriptions non encore libérées	4.062.500	
<b>Engagements donnés en cours : Accords de financement donnés</b>		
- Accords de financement donnés (Société IAS) :	<b>1.395.000</b>	
• Souscription au capital non libérée	595.000	
• OCA non encore souscrites	800.000	

### 5-2 Données par part

Données par part	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	21,421	17,316	11,529	23,409
Charges de gestion des placements	-23,715	-23,808	-23,863	-24,004
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-2,294</b>	<b>-6,492</b>	<b>-12,334</b>	<b>-0,595</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,874	-0,825	-0,788	-0,789
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-3,168</b>	<b>-7,317</b>	<b>-13,122</b>	<b>-1,384</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,168</b>	<b>-7,317</b>	<b>-13,122</b>	<b>-1,384</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55,534	-70,466	-33,583	-117,336
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,136	0,183	0,380	0,281
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>55,670</b>	<b>-70,283</b>	<b>-33,203</b>	<b>-117,056</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>52,502</b>	<b>-77,600</b>	<b>-46,325</b>	<b>-118,440</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>55,670</b>	<b>-70,283</b>	<b>-33,203</b>	<b>-117,056</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>55,670</b>	<b>-70,283</b>	<b>-33,203</b>	<b>-117,056</b>
Valeur liquidative	781,364	728,862	806,462	852,787

### **5-3 Rémunération du gestionnaire**

Le Gestionnaire percevra du FCPR-TUNISIA AQUACULTURE FUND des frais de gestion, au titre de sa rémunération pour les missions énumérées dans l'article 16.3 du Règlement Intérieur.

Les frais de gestion revenant au Gestionnaire sont payables trimestriellement d'avance, le 1er Janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année.

Cependant, au cas où la date de souscription interviendrait au cours d'un trimestre, les frais de gestion afférents à cette période seront payés au prorata temporis.

Le Gestionnaire prélèvera des frais de gestion de 1,8% hors taxes l'an sur la base des montants libères avec un minimum par trimestre de quatre-vingt-dix mille dinars (90.000 TND) hors taxes et un maximum par trimestre de cent cinquante mille dinars (150.000 TND) hors taxes.

Le Gestionnaire percevra une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 9%, capitalisé annuellement depuis la date de libération des souscriptions.

Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre de l'article précité, est définitivement acquise à son profit.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% hors taxes de l'actif net du Fonds calculé en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à Deux Mille Cinq Cent dinars (2.500 TND) hors taxes.

### **5-5 Autres frais**

#### Frais de constitution :

Le Fonds supportera les frais, honoraires et commissions liés à sa constitution, son lancement et son placement dans la limite d'un forfait de cinquante mille dinars (50.000 TND). Le surplus des frais de constitution sera supporté par le Gestionnaire.

#### Les Autres Frais Supportés par le Fond se présentent comme suit :

Il s'agit de Frais de due diligence spécifiques, frais de transactions, frais d'études/expertises exceptionnelles et de contentieux, et d'autres frais divers ordinaires. (Pour plus d'informations, voir l'article 19.2 du Règlement Intérieur).

**SICAV BNA**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

**Monsieur le Directeur Général de la SICAV BNA**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 2.894.433 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet 2023 au 30Septembre 2023 de 71.994 dinars

***Etendue de l'examen***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30Septembre 2023 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité.

En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 36,75% de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 63,25% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

***Tunis, le 23 Octobre 2023***

**Le Commissaire aux comptes :  
Samir Labidi**

**BILAN**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2023**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	30 septembre 2023	30 septembre 2022	31 décembre 2022
<b>ACTIF</b>				
<hr/>				
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 830 543</b>	<b>2 166 690</b>	<b>2 079 789</b>
- Actions et droits rattachés		1 830 543	2 068 568	1 980 148
- Titres OPCVM		-	98 122	99 641
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 063 890</b>	<b>433 704</b>	<b>470 243</b>
- Placements à terme	<b>3.2</b>	1 062 407	433 022	419 205
- Disponibilités		1 483	682	51 038
<b>Débiteurs divers</b>		<b>-</b>	<b>4 007</b>	<b>-</b>
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>		<b><u>2 894 433</u></b>	<b><u>2 604 401</u></b>	<b><u>2 550 032</u></b>
<b>PASSIF</b>				
<hr/>				
Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	10 636	8 871	9 199
Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	22 298	33 005	38 219
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>		<b><u>32 934</u></b>	<b><u>41 876</u></b>	<b><u>47 418</u></b>
<b>ACTIF NET</b>				
<hr/>				
<b>Capital</b>		<b>2 747 435</b>	<b>2 472 977</b>	<b>2 426 403</b>
<b>Capital en nominal</b>	<b>3.5</b>	<b>2 588 700</b>	<b>2 322 300</b>	<b>2 349 800</b>
- Capital début de période		2 349 800	2 320 800	2 320 800
- Émission en nominal		512 200	27 500	55 000
- Rachat en nominal		(273 300)	(26 000)	(26 000)
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b>158 735</b>	<b>150 677</b>	<b>76 603</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>114 064</b>	<b>89 548</b>	<b>76 211</b>
- Sommes distribuables de la période	<b>3.7</b>	114 056	89 526	76 189
- Sommes distribuables de l'exercice clos		8	-	-
- Report à nouveau		-	22	22
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>2 861 499</u></b>	<b><u>2 562 525</u></b>	<b><u>2 502 614</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		<b><u>2 894 433</u></b>	<b><u>2 604 401</u></b>	<b><u>2 550 032</u></b>

**SICAV BNA**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2023**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>73 686</b>	<b>133 675</b>	<b>62 319</b>	<b>138 352</b>	<b>138 352</b>
- Dividendes des actions		73 686	133 675	62 319	133 358	133 358
- Revenus des titres OPCVM		-	-	-	4 994	4 994
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<b>22 958</b>	<b>44 475</b>	<b>7 546</b>	<b>17 416</b>	<b>26 103</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>96 644</u></b>	<b><u>178 150</u></b>	<b><u>69 865</u></b>	<b><u>155 768</u></b>	<b><u>164 455</u></b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.3</b>	<b>(10 636)</b>	<b>(28 512)</b>	<b>(8 871)</b>	<b>(25 228)</b>	<b>(34 427)</b>
<b>Revenus nets des placements</b>		<b><u>86 008</u></b>	<b><u>149 638</u></b>	<b><u>60 994</u></b>	<b><u>130 540</u></b>	<b><u>130 028</u></b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>(13 781)</b>	<b>(40 406)</b>	<b>(14 280)</b>	<b>(42 296)</b>	<b>(56 131)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b><u>72 227</u></b>	<b><u>109 232</u></b>	<b><u>46 714</u></b>	<b><u>88 244</u></b>	<b><u>73 897</u></b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(233)</b>	<b>4 824</b>	<b>1 090</b>	<b>1 282</b>	<b>2 292</b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b><u>71 994</u></b>	<b><u>114 056</u></b>	<b><u>47 804</u></b>	<b><u>89 526</u></b>	<b><u>76 189</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		233	(4 824)	(1 090)	(1 282)	(2 292)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(112 551)	(14 662)	188 074	174 494	83 799
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	68 014	-	73 717	89 043
Frais de négociation de titres		-	(695)	-	(1 293)	(1 465)
<b>Résultat non distribuable</b>		<b><u>(112 551)</u></b>	<b><u>52 657</u></b>	<b><u>188 074</u></b>	<b><u>246 918</u></b>	<b><u>171 377</u></b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b><u>(40 324)</u></b>	<b><u>161 889</u></b>	<b><u>234 788</u></b>	<b><u>335 162</u></b>	<b><u>245 274</u></b>

**SICAV BNA**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2023**  
((Montants exprimés en dinars

	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>(40 324)</b>	<b>161 889</b>	<b>234 788</b>	<b>335 162</b>	<b>245 274</b>
Résultat d'exploitation	72 227	109 232	46 714	88 244	73 897
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(112 551)	(14 662)	188 074	174 494	83 799
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-	68 014	-	73 717	89 043
Frais de négociation de titres	-	(695)	-	(1 293)	(1 465)
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>-</b>	<b>(76 204)</b>	<b>-</b>	<b>(43 122)</b>	<b>(43 122)</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>34 483</b>	<b>273 201</b>	<b>29 980</b>	<b>5 337</b>	<b>35 314</b>
<b>Souscriptions :</b>	<b>143 105</b>	<b>566 147</b>	<b>28 890</b>	<b>29 172</b>	<b>60 047</b>
- Capital	130 400	512 200	27 500	27 500	55 000
- Régularisation des sommes non distribuables	12 938	49 122	1 480	1 480	2 947
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	(233)	4 826	-	192	2 100
<b>Rachats :</b>	<b>(108 622)</b>	<b>(292 946)</b>	<b>1 090</b>	<b>(23 835)</b>	<b>(24 733)</b>
- Capital	(101 200)	(273 300)	-	(26 000)	(26 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(7 422)	(19 646)	-	1 075	1 075
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	-	-	1 090	1 090	192
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(5 841)</b>	<b>358 886</b>	<b>264 858</b>	<b>297 377</b>	<b>237 466</b>
<b>Actif net</b>					
En début de période	2 867 341	2 502 614	2 297 667	2 265 148	2 265 148
En fin de période	2 861 499	2 861 499	2 562 525	2 562 525	2 502 614
<b>Nombre d'actions</b>					
En début de période	25 595	23 498	22 948	23 208	23 208
En fin de période	25 887	25 887	23 223	23 223	23 498
<b>Valeur liquidative</b>					
En début de période	<b>112,027</b>	<b>106,503</b>	<b>100,124</b>	<b>97,602</b>	<b>97,602</b>
En fin de période	<b>110,538</b>	<b>110,538</b>	<b>110,344</b>	<b>110,344</b>	<b>106,503</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>(1,33) %</b>	<b>6,83%</b>	<b>10,21%</b>	<b>14,96%</b>	<b>11,02%</b>

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2023**

### **NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

### **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 Septembre 2023, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- **Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

- **Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

- **Évaluation des placements monétaires**

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

- **Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

#### NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>			<b>1 537 060</b>	<b>1 826 560</b>	<b>63,83%</b>	
ARTES	TN0007300015	7 000	51 138	39 921	1,40%	0,02%
ATL	TN0004700100	45 731	127 087	171 263	5,99%	0,18%
ATTIJ BANK	TN0001600154	4 000	136 600	165 580	5,79%	0,01%
BNA	TN0003100609	7 000	79 309	50 239	1,76%	0,02%
CITYCARS	TN0007550015	500	3 635	6 103	0,21%	0,00%
EURO-CYCLE	TN0007570013	5 550	119 959	73 105	2,55%	0,02%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	6 327	38 468	40 809	1,43%	0,08%
ONETECHHOLDING(AA)	TN0007530017	14 520	84 555	123 943	4,33%	0,03%
SAH	TN0007610017	18 050	128 990	151 819	5,31%	0,02%
SFBT	TN0001100254	6 250	41 885	78 913	2,76%	0,01%

SIAME	TN0006590012	22 000	78 960	76 868	2,69%	0,16%
SOTRAPIL	TN0006660013	15 000	204 576	224 550	7,85%	0,39%
SOTUMAG	TN0006580013	40 000	124 000	190 800	6,67%	0,33%
SOTUVER	TN0006560015	7 229	42 959	88 931	3,11%	0,03%
STA	TNNGTFLC2986	9 000	156 028	194 247	6,79%	0,90%
STAR	TN0006060016	311	46 650	50 071	1,75%	0,01%
TPR	TN0007270010	20 000	72 262	99 400	3,47%	0,04%
<b>Droits :</b>			<b>4 518</b>	<b>3 983</b>	<b>0,14%</b>	-
- ABDA381/27	-	4	1	8	-	-
- TRDA1/15	-	3	2	1	-	-
- SAH DA 1/35 01082023		18 060	4 515	3 973	0,14%	
<b>Total en Dinars</b>			<b>1 541 578</b>	<b>1 830 543</b>	<b>63,97%</b>	

#### NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2023	% de L'actif net
Compte Placement BNA	1 046 000	16 407	1 062 407	37,13%
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 046 000</b>	<b>16 407</b>	<b>1 062 407</b>	<b>37,13%</b>

Les placements se détaillent comme suit :

Placement à terme	Échéance	Prix D'acquisition	Valeur au 30/09/2023
Placement BNA 100Jours Taux 11.00%	02/11/2023	200 000	203 231
Placement BNA 100Jours Taux 11.00%	03/10/2023	70 000	71 637
Placement BNA 100Jours Taux 11.00%	04/10/2023	203 000	207 698
Placement BNA 100Jours Taux 11.00%	11/11/2023	140 000	141 958
Placement BNA 100Jours Taux 11.00%	16/10/2023	105 000	107 126
Placement BNA 300Jours Taux 11.00%	06/06/2024	185 000	187 230
Placement BNA 300Jours Taux 11.00%	21/07/2024	73 000	73 088
Placement BNA 300Jours Taux 11.00%	30/06/2024	70 000	70 439
Total		<b>1 046 000</b>	<b>1 062 407</b>

**NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	<b>30Septembre 2023</b>	<b>30Septembre 2022</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Gestionnaire (BNA Capitaux)	10 336	8 571	8 899
Dépositaire (BNA)	300	300	300
<b>Total en Dinars</b>	<b>10 636</b>	<b>8 871</b>	<b>9 199</b>

**NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	<b>30 Septembre 2023</b>	<b>30 Septembre 2022</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Jetons de présence	(4 007)	-	76
Commissaire aux comptes	6 201	6 681	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	238	207	212
Autres (*)	19 866	26 117	28 971
<b>Total en Dinars</b>	<b>22 298</b>	<b>33 005</b>	<b>38 219</b>

(\*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

**NOTE N°3.5 : CAPITAL**

	<b>30 Septembre 2023</b>	<b>30 Septembre 2022</b>	<b>31 décembre 2022</b>
<b>Capital début de période :</b>			
- Montant en nominal	<b>2 349 800</b>	<b>2 320 800</b>	<b>2 320 800</b>
-Nombre de titres	23 498	23 208	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120	120
<b>Souscriptions réalisées :</b>			
-Montant en nominal	512 200	27 500	55 000
-Nombre de titres	5 122	275	550
-Nombre D'Actionnaires Entrant	1	-	-
<b>Rachats effectués :</b>			
-Montant en nominal	(273 300)	(26 000)	(26 000)
-Nombre de titres	(2 733)	(260)	(260)

-Nombre D'Actionnaires Sortants	(2)	-	-
---------------------------------	-----	---	---

**Capital fin de période :**

-Montant en nominal	<b>2 588 700</b>	<b>2 322 300</b>	<b>2 349 800</b>
-Nombre de titres	25 887	23 223	23 498
-Nombre d'actionnaires	119	120	120

**NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES**

	<b>30 Septembre 2023</b>	<b>30 Septembre 2022</b>	<b>31 décembre 2022</b>
<b>Sommes non distribuables de la période</b>	<b>82 133</b>	<b>249 473</b>	<b>175 399</b>
<b>Résultat non distribuable de la période :</b>	<b>52 657</b>	<b>246 918</b>	<b>171 377</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(14 662)	174 494	83 799
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	68 014	73 717	89 043
Frais de négociation de titres	(695)	(1 293)	(1 465)
<b>Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)</b>	<b>49 122</b>	<b>1 480</b>	<b>2 947</b>
<b>Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)</b>	<b>(19 646)</b>	<b>1 075</b>	<b>1 075</b>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>76 603</b>	<b>(98 796)</b>	<b>(98 796)</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>158 735</b>	<b>150 677</b>	<b>76 603</b>

**NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE**

	<b>30 Septembre 2023</b>	<b>30 Septembre 2022</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Résultat d'exploitation	109 232	88 244	73 897
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	192	2 100
Régularisation lors des rachats d'actions	4 824	1 090	192
<b>Total en Dinars</b>	<b>114 056</b>	<b>89 526</b>	<b>76 189</b>

## NOTE N°4 RELATIVE A L'ETAT DE RESULTAT

### NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes des actions	73 686	133 675	62 319	133 358	133 358
Revenus des titres PCVM	-	-	-	4 994	4 994
<b>Total en Dinars</b>	<b>73 686</b>	<b>133 675</b>	<b>62 319</b>	<b>138 352</b>	<b>138 352</b>

### NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/07 /2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du compte placement à terme BNA	22 841	44 269	7 466	17 274	25 903
Revenus du compte bancaire BNA	117	206	80	142	200
<b>Total en Dinars</b>	<b>22 958</b>	<b>44 475</b>	<b>7 546</b>	<b>17 416</b>	<b>26 103</b>

### NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 /2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du Gestionnaire	10 336	27 622	8 571	24 338	33 237
Rémunération du Dépositaire	300	890	300	890	1 190
<b>Total en Dinars</b>	<b>10 636</b>	<b>28 512</b>	<b>8 871</b>	<b>25 228</b>	<b>34 427</b>

### NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 /2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Primes, indemnités et frais AGO	6 301	18 699	7 057	20 942	28 000
Jetons de présence	4 083	12 117	4 083	12 117	16 200
Redevance CMF	738	1 973	613	1739	2 374

Honoraires du commissaire aux comptes	2 279	6 761	2 278	6 761	9 040
Autres (TCL et autres frais)	378	856	249	737	517
<b>Total en Dinars</b>	<b>13 781</b>	<b>40 406</b>	<b>14 280</b>	<b>42 296</b>	<b>56 131</b>

#### **NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**

##### **Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

# **UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 925.374 dinars, un actif net de 900.787 dinars et un bénéfice de la période de 3.024 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » ne

donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphes post conclusion***

- Les disponibilités représentent au 30 Septembre 2023, 22,25% du total des actifs, se situant au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 Octobre 2023

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>Année 2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	719 431	844 033	816 959
Actions et droits rattachés		2 361	2 901	2 518
Obligations et valeurs assimilées		673 558	810 697	814 441
Titres OPCVM		43 511	30 434	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		205 931	214 963	200 611
Disponibilités		205 931	214 963	200 611
<b>Autres actifs</b>		12	26	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>925 374</b>	<b>1 059 022</b>	<b>1 017 570</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	2 161	6 577	3 917
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	22 427	21 140	25 248
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 588</b>	<b>27 717</b>	<b>29 165</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	7	889 771	1 016 067	968 132
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	(274)	(685)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 012	15 512	20 958
<b>ACTIF NET</b>		<b>900 787</b>	<b>1 031 305</b>	<b>988 405</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>925 374</b>	<b>1 059 022</b>	<b>1 017 570</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	Note	Période		Période		Année 2022
		du 01/07/23 au 30/09/23	du 01/01/23 au 30/09/23	du 01/07/22 au 30/09/22	du 01/01/22 au 30/09/22	
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	11 895	38 110	14 281	43 649	57 832
Dividendes		-	138	-	134	134
Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 895	37 972	14 281	43 516	57 698
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	-	-	50	2 713	4 148
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		11 895	38 110	14 330	46 362	61 980
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(2 230)	(6 808)	(2 567)	(9 139)	(11 669)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		9 665	31 302	11 763	37 223	50 311
<b>Autres charges</b>	11	(6 732)	(19 996)	(6 679)	(19 876)	(26 550)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		2 933	11 306	5 084	17 347	23 761
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(13)	(294)	(549)	(1 835)	(2 803)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		2 920	11 012	4 535	15 512	20 958
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13	294	549	1 835	2 803
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		93	714	11	(31 599)	(32 026)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		-	68	9	32 143	32 592
Frais de négociation de titres		(2)	(122)	-	(496)	(496)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 024</b>	<b>11 965</b>	<b>5 104</b>	<b>17 396</b>	<b>23 832</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	Période	Période	Période	Période	Année 2022
	du 01/07/23 au 30/09/23	du 01/01/23 au 30/09/23	du 01/07/22 au 30/09/22	du 01/01/22 au 30/09/22	
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	3 024	11 965	5 104	17 396	23 832
Résultat d'exploitation	2 933	11 306	5 084	17 347	23 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	93	714	11	(31 599)	(32 026)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	68	9	32 143	32 592
Frais de négociation de titres	(2)	(122)	-	(496)	(496)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(18 616)	-	-	-
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(24)	(80 968)	(47 846)	7 037	(42 299)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	121 377	376 205	-	306 400	308 400
- Régularisation des sommes non distribuables	678	49	-	17 587	17 704
- Régularisation des sommes distribuables	1 271	4 816	-	3 313	3 376
<b>Rachats</b>					
- Capital	(121 377)	(455 164)	(44 300)	(297 700)	(345 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(689)	(110)	(2 596)	(17 493)	(20 268)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 285)	(6 763)	(950)	(5 069)	(6 511)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>3 000</b>	<b>(87 619)</b>	<b>(42 742)</b>	<b>24 433</b>	<b>(18 467)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	897 787	988 405	1 074 047	1 006 872	1 006 872
En fin de période	900 787	900 787	1 031 305	1 031 305	988 405
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	8 322	9 061	9 957	9 427	9 427
En fin de période	8 322	8 322	9 514	9 514	9 061
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	108,241	108,241	108,398	108,398	109,083
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	0,33%	1,28%	0,49% (*)	1,49% (*)	2,13%

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Septembre 2023

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 19 Avril 1999 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Monsieur le Ministre des Finances, en date du 19 mars 1999.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la Société « UBCI BOURSE », le dépositaire étant l'« UBCI ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la côte, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 septembre 2023.

#### **3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

#### **3.4- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **3.5- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.6- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023 à 719.431 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30.09.2023	% Actif Net
<b>Actions</b>					
			<b>2 001</b>	<b>2 361</b>	<b>0,26%</b>
TN0001100254	SFBT	187	2 001	2 361	0,26%
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>					
			<b>653 442</b>	<b>673 558</b>	<b>74,77%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>					
			<b>34 880</b>	<b>36 913</b>	<b>4,10%</b>
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	100	5 966	6 245	0,69%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	18 000	19 246	2,14%
TN0004201455	CIL 2018 - 10.6%	300	5 911	6 269	0,70%
TN0002102101	TLF A 11.4%	200	4 067	4 162	0,46%
TN0007310485	HL A0224 11.15%AP5	52	936	991	0,11%
<b>BTA</b>			<b>37 380</b>	<b>38 384</b>	<b>4,26%</b>
TN0008000606	BTA-04-2028	40	37 380	38 384	4,26%
<b>Emprunt national</b>					
			<b>581 183</b>	<b>598 261</b>	<b>66,42%</b>
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	2 500	250 000	259 673	28,83%
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	750	75 000	76 302	8,47%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	225	225 000	228 950	25,42%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	3 550	31 183	33 335	3,70%
<b>Titres OPCVM</b>					
			<b>42 641</b>	<b>43 511</b>	<b>4,83%</b>
TN0002400612	L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	330	42 641	43 511	4,83%
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>698 085</b>	<b>719 431</b>	<b>79,87%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>77,74%</b>

#### NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste totalise au 30 septembre 2023 un montant de 2.161 dinars contre 6.577 dinars à la même date de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	1 026	1 181	1 159
Dépositaire	176	671	418
Distributeurs	958	4 725	2 340
<b>TOTAL</b>	<b>2 161</b>	<b>6 577</b>	<b>3 917</b>

#### NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste totalise au 30 septembre 2023 un montant de 22.427 dinars contre 21.140 dinars à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Etat, retenue à la source	117	758	401
Redevance CMF	74	85	86
Charges à payer	22 236	20 298	24 762
<b>TOTAL</b>	<b>22 427</b>	<b>21 140</b>	<b>25 248</b>

#### NOTE 7 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 septembre 2023 se détaillent ainsi :

##### Capital au 31-12-2022

Montant	968 132
Nombre de titres	9 061
Nombre d'actionnaires	49

##### Souscriptions réalisées

Montant	376 205
Nombre de titres émis	3 521
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

##### Rachats effectués

Montant	(455 164)
Nombre de titres rachetés	(4 260)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	714
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	68
Frais de négociation de titres	(122)
Régularisation des sommes non distribuables	(61)

### Capital au 30-09-2023

Montant	889 771
Nombre de titres	8 322
Nombre d'actionnaires	46

### **NOTE 8 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11.895 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023, contre 14.281 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/23	du 01/01 au 30/09/23	du 01/07 au 30/09/22	du 01/01 au 30/09/22	Année 2022
<b><u>Dividendes</u></b>					
- des actions	-	138	-	134	134
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
<i>Revenus des obligations :</i>					
- intérêts	776	4 049	13 740	40 952	54 594
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier :</i>					
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	11 119	33 923	540	2 564	3 104
<b>TOTAL</b>	<b>11 895</b>	<b>38 110</b>	<b>14 281</b>	<b>43 649</b>	<b>57 832</b>

### **NOTE 9 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Disponibilités	du 01/07 au 30/09/23	du 01/01 au 30/09/23	du 01/07 au 30/09/22	du 01/01 au 30/09/22	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	-	-	50	2 713	4 148
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50</b>	<b>2 713</b>	<b>4 148</b>

**NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2023 à 2.230 dinars contre 2.567 dinars pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/23	du 01/01 au 30/09/23	du 01/07 au 30/09/22	du 01/01 au 30/09/22	Année 2022
Rémunération du gestionnaire	1 026	3 122	1 181	3 742	4 901
Rémunération du dépositaire	177	563	205	671	884
Rémunération du distributeur	1 026	3 122	1 181	4 725	5 884
<b>TOTAL</b>	<b>2 230</b>	<b>6 808</b>	<b>2 567</b>	<b>9 139</b>	<b>11 669</b>

**NOTE 11 : AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2023 à 6.732 dinars contre 6.679 dinars pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/23	du 01/01 au 30/09/23	du 01/07 au 30/09/22	du 01/01 au 30/09/22	Année 2022
Redevance CMF	228	694	262	832	1 089
Services bancaires et assimilés	33	102	31	96	127
Taxes	101	301	168	499	667
Frais de publications	1 448	4 297	1 388	4 118	5 505
Honoraires CAC	1 800	5 342	1 709	5 072	6 781
Jetons de Présence	2 521	7 479	2 521	7 479	10 000
Autres	600	1 781	600	1 781	2 381
<b>TOTAL</b>	<b>6 732</b>	<b>19 996</b>	<b>6 679</b>	<b>19 876</b>	<b>26 550</b>

**NOTE 12 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS**

**Rémunération du gestionnaire** : La gestion de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,45% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire** : L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération des distributeurs** : L'UBCI BOURSE et l'UBCI assurent la fonction des distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI et l'UBCI BOURSE perçoivent une rémunération de 0,45% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

# ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 30 SEPTEMBRE 2023 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 30 Septembre 2023 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2023, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 127 168 459 dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de 2 437 741 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 30 Septembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 91.09% de l'actif total au 30 Septembre 2023. Cette proportion est supérieure au seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

*Tunis, le 30 octobre 2023*

**Le Commissaire aux Comptes  
ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI**

**BILAN DE LA SOCIETE  
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

arrêté au 30-09-2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
<b>ACTIF</b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>115 837 139</b>	<b>144 224 509</b>	<b>122 243 820</b>
<b>a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>		6 322 953	8 270 713	8 320 295
<b>b - Obligations et Valeurs assimilées</b>		109 514 186	135 953 796	113 923 525
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>11 331 320</b>	<b>18 898 465</b>	<b>54 054 730</b>
<b>a - Placements monétaires</b>	3-3	9 139 431	0	33 977 574
<b>b - Disponibilités</b>	3-5	2 191 889	18 898 465	20 077 156
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	3-6	0	0	0
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		0	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>127 168 459</b>	<b>163 122 974</b>	<b>176 298 550</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	3-9	106 680	117 928	122 758
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3-10	244 132	233 438	252 175
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>350 812</b>	<b>351 366</b>	<b>374 933</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	3-7	121 622 768	156 309 801	166 738 987
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	3-8	<b>5 194 879</b>	<b>6 461 807</b>	<b>9 184 630</b>
<b>a - Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>		1 189	7	8
<b>b - Sommes distribuables de la période</b>		5 193 690	6 461 800	9 184 622
<b>ACTIF NET</b>		<b>126 817 647</b>	<b>162 771 608</b>	<b>175 923 617</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>127 168 459</b>	<b>163 122 974</b>	<b>176 298 550</b>

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE  
ATLJARI OBLIGATAIRE SICAV  
Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2023  
(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	Notes	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</b>	3-2	<b>1 793 238</b>	<b>5 453 555</b>	<b>2 230 556</b>	<b>6 820 139</b>	<b>8 993 388</b>
<b>a - Dividendes</b>		0	44 146	0	188 506	188 506
<b>b - Revenus des obligations     et valeurs assimilées</b>		1 793 238	5 409 409	2 230 556	6 631 633	8 804 882
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	3-4	847 263	2 714 166	559 504	2 013 847	2 686 341
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 640 501</b>	<b>8 167 721</b>	<b>2 790 060</b>	<b>8 833 986</b>	<b>11 679 729</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	3-11	-341 963	-1 055 953	-368 981	-1 179 142	-1 560 751
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 298 538</b>	<b>7 111 768</b>	<b>2 421 079</b>	<b>7 654 844</b>	<b>10 118 977</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		0	0	0	0	0
<b>CH 2 - Autres charges</b>	3-12	-68 547	-206 152	-69 193	-206 954	-278 362
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 229 991</b>	<b>6 905 616</b>	<b>2 351 886</b>	<b>7 447 890</b>	<b>9 840 616</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-1 306 681	-1 711 926	-314 801	-986 090	-655 994
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>923 310</b>	<b>5 193 690</b>	<b>2 037 085</b>	<b>6 461 800</b>	<b>9 184 622</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u></b>		1 306 681	1 711 926	314 801	986 090	655 994
<b>* Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		184 780	163 411	189 277	461 465	589 171
<b>* +/- values réalisées sur cession des titres</b>		22 970	357 924	10 335	38 725	115 624
<b>* Frais de négociation de titres</b>		0	0	0	-17	-78
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 437 741</b>	<b>7 426 951</b>	<b>2 551 498</b>	<b>7 948 063</b>	<b>10 545 333</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Au 30/09/2023**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/07/2023 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant <u>des opérations d'exploitation</u></b>	<b>2 437 741</b>	<b>7 426 951</b>	<b>2 551 498</b>	<b>7 948 063</b>	<b>10 545 333</b>
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	2 229 991	6 905 616	2 351 886	7 447 890	9 840 616
<b>b - Variation des +/- values potentielles sur titres</b>	184 780	163 411	189 277	461 465	589 171
<b>c - +/- values réalisées sur cession de titres</b>	22 970	357 924	10 335	38 725	115 624
<b>d - Frais de négociation de titres</b>	0	0	0	-17	-78
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	<b>0</b>	<b>-7 467 600</b>	<b>0</b>	<b>-8 294 058</b>	<b>-8 294 058</b>
<b>AN 3 -Transaction sur le capital</b>	<b>-29 360 400</b>	<b>-49 065 321</b>	<b>-4 917 573</b>	<b>-33 526 568</b>	<b>-22 971 829</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>85 124 085</b>	<b>313 908 094</b>	<b>76 013 436</b>	<b>334 937 408</b>	<b>460 532 462</b>
* Capital	81 990 785	299 027 816	73 345 499	319 332 379	438 896 511
* Régularisation des sommes non distrib.	209 704	448 898	154 202	389 834	778 044
* Régularisations des sommes distrib.	2 923 596	14 431 380	2 513 735	15 215 194	20 857 907
<b>b - Rachats</b>	<b>-114 484 485</b>	<b>-362 973 416</b>	<b>-80 931 009</b>	<b>-368 463 975</b>	<b>-483 504 291</b>
* Capital	-109 946 975	-344 542 371	-77 925 630	-350 257 152	-459 616 325
* Régularisation des sommes non distrib.	-306 958	-571 898	-176 842	-463 108	-831 635
- Régularisation des sommes distrib.	-4 230 552	-17 859 148	-2 828 536	-17 743 715	-23 056 332
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-26 922 659</b>	<b>-49 105 970</b>	<b>-2 366 074</b>	<b>-33 872 563</b>	<b>-20 720 554</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>					
<b>a - En début de la periode</b>	<b>153 740 306</b>	<b>175 923 617</b>	<b>165 137 682</b>	<b>196 644 171</b>	<b>196 644 171</b>
<b>b - En fin de la periode</b>	<b>126 817 647</b>	<b>126 817 647</b>	<b>162 771 608</b>	<b>162 771 608</b>	<b>175 923 617</b>
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>					
<b>a - En début de période</b>	<b>1 488 403</b>	<b>1 663 586</b>	<b>1 607 246</b>	<b>1 871 122</b>	<b>1 871 122</b>
<b>b - En fin de période</b>	<b>1 209 479</b>	<b>1 209 479</b>	<b>1 561 370</b>	<b>1 561 370</b>	<b>1 663 586</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104.853</b>	<b>104.853</b>	<b>104.249</b>	<b>104.249</b>	<b>105.750</b>
<b>Dividende par action</b>	<b>-</b>	<b>5.520</b>	<b>-</b>	<b>5.257</b>	<b>5.257</b>
<b>AN 6 Taux de Rendement de la periode</b>	<b>1.51%</b>	<b>4.37%</b>	<b>1.46%</b>	<b>4.20%</b>	<b>5.63%</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtées au 30/09/2023**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

## **PRESENTATION DE LA SOCIETE**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

## **1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30/09/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### ***2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### ***2- 2 Évaluation des placements***

#### **a.Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **b.Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 30/09/2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 30 Septembre 2023 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 30/09/2023 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

### C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2- 3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.4 Traitement des opérations de pension livrée**

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 115 837 139 Dinars contre 144 224 509 Dinars au 30/09/2022, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2023 <sup>(*)</sup>	30/09/2022	31/12/2022
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>109 240 700</b>	<b>137 691 331</b>	<b>115 689 558</b>
- Obligations et valeurs assimilées	103 809 682	129 996 939	107 996 939
- Titres OPCVM obligataires	5 431 018	7 694 392	7 692 619
<b>Plus ou moins -values potentielles</b>	<b>1 710 334</b>	<b>1 419 218</b>	<b>1 546 924</b>
-Obligations et valeurs assimilées	818 399	842 897	919 249
- Titres OPCVM obligataires	891 935	576 321	627 675
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.</b>	<b>4 886 105</b>	<b>5 113 960</b>	<b>5 007 338</b>
<b>Total</b>	<b>115 837 139</b>	<b>144 224 509</b>	<b>122 243 820</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

#### 3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 793 238 Dinars pour la période allant du 01/07/2023 au 30/09/2023 contre un montant de 2 230 556 Dinars pour la même période en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
- Revenus des Obligations	1 244 225	3 741 652	2 230 556	5 207 039	6 886 848
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	549 013	1 667 757	-	1 424 594	1 918 034
- Revenus des titres OPCVM	-	44 146	-	188 506	188 506
<b>Total</b>	<b>1 793 238</b>	<b>5 453 555</b>	<b>2 230 556</b>	<b>6 820 139</b>	<b>8 993 388</b>

### 3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste enregistre un solde dinars au 30/09/2023 à 9 139 432 Dinars contre un solde Nul au 30/09/2022 et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Certificats de dépôts	-	-	18 956 986
Intérêts courus sur certificats de dépôts	-	-	6 947
Créances sur opérations de pension livrée	8 999 145	-	14 999 857
Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	140 287	-	13 784
<b>TOTAL</b>	<b>9 139 432</b>	<b>-</b>	<b>33 977 574</b>

### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 847 263 Dinars pour la période allant du 01/07/2023 au 30/09/2023 contre 559 504 Dinars pour la même période en 2022 et se détaillent ainsi :

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
- Intérêts du compte courant	339 011	1 149 168	274 546	781 923	1 208 249
- Intérêts des Certificats de Dépôt	196 058	595 400	-	207 532	214 479
-Intérêts des prises en pension	312 194	969 598	284 958	952 643	1 191 864
-Intérêts des bons de trésor à court terme	-	-	-	71 749	71 749
<b>Total</b>	<b>847 263</b>	<b>2 714 166</b>	<b>559 504</b>	<b>2 013 847</b>	<b>2 686 341</b>

### 3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 2 191 889 Dinars contre 18 898 465 Dinars au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
- Avoirs en banque	35 603 815	29 896 265	49 139 773
- Sommes à l'encaissement	1 356 790	2 558 468	3 452 400
- Sommes à régler	-35 912 826	-13 824 615	-32 949 761
- Intérêts courus/Cpte courant	1 144 110	268 347	434 744
<b>Total</b>	<b>2 191 889</b>	<b>18 898 465</b>	<b>20 077 156</b>

### 3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste affiche un solde nul au 30/09/2023 contre un solde Nul au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
- Retenue à la source sur BTA	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3-7 Note sur le capital

<b>Capital au 30/06/2023</b>	
- Montant	149 468 463
- Nombre de titres	1 488 403
- Nombre d'actionnaires	<b>952</b>
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	82 200 489
- Nombre de titres	818 037
- Nombre d'actionnaires nouveaux	<b>67</b>
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-110 253 933
- Nombre de titres	-1 096 961
- Nombre d'actionnaires sortants	<b>-95</b>
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	184 779
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	22 970
- Frais de négociation de titres	-
<b>Capital au 30/09/2023</b>	
- Montant	121 622 768
- Nombre de titres	1 209 479
- Nombre d'actionnaires	<b>924</b>

### 3- 8 Note sur les sommes distribuables

Libellé	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Sommes distribuables de l'exercice en cours	5 193 690	6 461 800	9 184 622
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 189	7	8
<b>Total</b>	<b>5 194 879</b>	<b>6 461 807</b>	<b>9 184 630</b>

### **3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 106 680 Dinars contre un solde de 117928 Dinars au 30/09/2022, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
- Gestionnaire	90 363	100 004	104 144
- Dépositaire	16 317	17 924	18 614
<b>Total</b>	<b>106 680</b>	<b>117 928</b>	<b>122 758</b>

### **3- 10 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 244 132 Dinars au 30/09/2023 contre un solde de 233 438 Dinars au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
- Honoraires à payer (CAC)	23 336	2 256	15 282
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2892	2892	2 892
- CMF à payer	12 960	14 311	14 891
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	-4 090*	1599	6 440
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	11 437	14 783	15 073
<b>TOTAL</b>	<b>244 132</b>	<b>233 438</b>	<b>252 175</b>

\*Un abonnement de charge de 22 000 a été comptabilisé afin de régler le débit de compte provision

### **3- 11 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 341 963 Dinars pour la période allant du 01/07/2023 au 30/09/2023 contre 368 981 Dinars pour la même période en 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.07.23 au 30.09.23</b>	<b>Période du 01.01.23 au 30.09.23</b>	<b>Période du 01.07.22 au 30.09.22</b>	<b>Période du 01.01.22 au 30.09.22</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.12.22</b>
- Rémunération du gestionnaire	293 112	905 103	316,269	1 010 693	1 337 787
- Rémunération du dépositaire	48 851	150 850	52,712	168 449	222 964
<b>Total</b>	<b>341 963</b>	<b>1 055 953</b>	<b>368 981</b>	<b>1 179 142</b>	<b>1 560 751</b>

### **3-12 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 68 547 Dinars pour la période allant du 01/07/2023 au 30/09/2023 contre 69 193 Dinars pour la même période en 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.07.23 au 30.09.23</b>	<b>Période du 01.01.23 au 30.09.23</b>	<b>Période du 01.07.22 au 30.09.22</b>	<b>Période du 01.01.22 au 30.09.22</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.12.22</b>
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	23 151	60 848	18 068	43 932	62 000
- Redevance CMF	41 053	126 766	44 296	141 554	187 365
-Autres charges/ Services bancaires	11	438	8	229	263
- TCL	4 332	18 100	6 821	21 239	28 734
<b>Total</b>	<b>68 547</b>	<b>206 152</b>	<b>69 193</b>	<b>206 954</b>	<b>278 362</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du troisième trimestre de l'année 2023 s'élève à 293 112 Dinars TTC.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Bank » au titre du troisième trimestre de l'année 2023 s'élève à 48 851 Dinars TTC.

**Attijari Obligataire SICAV**  
**Société d'investissement à capital variable**  
**société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01**  
**paru au JORT N°: 59 du 24/07/01**

**Annexe I**  
**Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 30/09/2023**

Désignation Du Titre		Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif
<b>CODE ISIN</b>	<b>Obligations</b>	<b>32 142 300</b>	<b>35 275 809</b>	<b>27.74%</b>
TN0003400348	AMEN BANK 2009 TR A	20 000	265 800	0.22%
TN0003400660	AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30 000	1 800 000	1.48%
TN0004700803	ATL 2019-1 CATA TF	20 000	800 000	0.68%
TN0004700811	ATL 2020-1	20 000	1 200 000	1.02%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23 000	2 300 000	1.91%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	10 000	1 000 000	0.83%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	20 000	2 000 000	1.60%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	200 000	0.16%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20 000	400 000	0.32%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25 640	512 800	0.41%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60 000	3 600 000	3.03%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15 000	1 500 000	1.19%
TN0001300664	BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	800 000	0.67%
TN0002601029	STB 2008/2	8 000	100 000	0.08%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000	2.13%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000	2.13%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10 000	1 000 000	1.06%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12 500	750 000	0.61%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	300 000	0.24%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30 000	3 000 000	2.44%
TN0003400405	AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	398 700	0.32%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	5 000	200 000	0.16%
TN0001900836	BH 2009	50 000	765 000	0.63%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40 000	4 000 000	3.40%
TNAGSVAWF5T2	HL 2023-01	12 500	1 250 000	1.02%
<b>CODE ISIN</b>	<b>BTA &amp; OBLIGATIONS ETAT</b>	<b>71 667 382</b>	<b>74 238 377</b>	<b>58.38%</b>
TN0008000622	BTA 6,3 % MARS 2026	2 900	2 795 310	2.30%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880	0.32%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	5 676	5 225 893	4.22%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	45	42 282	0.04%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	7 800	7 328 880	6.42%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	2 015	1 940 379	1.66%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390	0.87%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 140 809	3.41%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 000	4 900 900	3.98%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 633 660	4.57%

TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380 000	38 000 000	38 659 638	30.40%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014	20 000	250 000	253 584	0.20%
<b>CODE ISIN</b>	<b>TITRES OPCVM</b>		<b>5 431 018</b>	<b>6 322 953</b>	<b>4.97%</b>
TN0006830012	AXIS SICAV TRESORERIE	4 502	500 082	495 256	0.39%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	3 134	300 059	348 128	0.27%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	34 565	4 000 187	4 830 908	3.80%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	731	100 117	102 560	0.08%
TN0003600418	SANADAT SICAV	4 922	530 573	546 101	0.43%
<b>CODE ISIN</b>	<b>PENSION LIVREE</b>		<b>8 999 145</b>	<b>9 139 432</b>	<b>7.19%</b>
	PPL_AB_01/08/23_62j_9.2%_9M_B 0128	9 419	8 999 145	9 139 432	7.19%
<b>Total Portefeuille Titres,Placements monétaires et Dépôts à terme</b>			<b>118 239 845</b>	<b>124 976 570</b>	<b>98.28%</b>

# FIDELITY SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 633.977.551, un actif net de D : 632.248.368 et un bénéfice de la période de D : 12.144.032.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 octobre 2023

**Le commissaire aux comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>322 560 343</u>	<u>262 833 620</u>	<u>260 246 532</u>
Obligations et valeurs assimilées		320 941 243	253 030 768	250 169 466
Titres OPCVM		1 619 100	9 802 852	10 077 066
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>311 277 731</u>	<u>258 751 466</u>	<u>244 395 672</u>
Placements monétaires	5	292 098 938	253 785 137	243 615 628
Disponibilités		19 178 793	4 966 329	780 044
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>139 477</u>	<u>817 118</u>	<u>43 770</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>633 977 551</b></u>	<u><b>522 402 204</b></u>	<u><b>504 685 974</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 572 664	1 244 210	1 264 846
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	156 519	44 001	44 441
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>1 729 183</b></u>	<u><b>1 288 211</b></u>	<u><b>1 309 287</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	599 524 947	497 291 895	472 475 829
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		32 723 421	23 822 098	30 900 858
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>632 248 368</b></u>	<u><b>521 113 993</b></u>	<u><b>503 376 687</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>633 977 551</b></u>	<u><b>522 402 204</b></u>	<u><b>504 685 974</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	5 518 746	15 305 450	4 461 116	12 629 246	17 286 320
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 518 746	15 212 750	4 461 116	12 488 942	17 146 016
Revenus des titres OPCVM		-	92 700	-	140 304	140 304
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	4 896 162	13 132 278	3 212 403	8 601 284	12 305 119
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	3 481 280	8 155 616	2 190 956	5 173 581	6 968 976
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		13 896 188	36 593 344	9 864 475	26 404 111	36 560 415
<b>Intérêts des mises en pensions</b>		-	-	-	(18 229)	(18 229)
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(1 572 656)	(4 243 712)	(1 244 205)	(3 422 759)	(4 687 599)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		12 323 532	32 349 632	8 620 270	22 963 123	31 854 587
<b>Autres charges</b>	14	(247 196)	(618 488)	(164 989)	(437 438)	(594 162)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		12 076 336	31 731 144	8 455 281	22 525 685	31 260 425
Régularisation du résultat d'exploitation		(513 440)	992 277	1 254 557	1 296 413	(359 567)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		11 562 896	32 723 421	9 709 838	23 822 098	30 900 858
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		513 440	(992 277)	(1 254 557)	(1 296 413)	359 567
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		50 411	24 560	75 653	30 324	34 735
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		17 285	49 316	68 592	115 725	147 623
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		12 144 032	31 805 020	8 599 526	22 671 734	31 442 783

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	12 144 032	31 805 020	8 599 526	22 671 734	31 442 783
Résultat d'exploitation	12 076 336	31 731 144	8 455 281	22 525 685	31 260 425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 411	24 560	75 653	30 324	34 735
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 285	49 316	68 592	115 725	147 623
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	71 644	97 066 661	42 368 928	84 432 527	57 924 172
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	253 541 989	784 968 421	196 876 652	512 506 945	665 846 039
- Régularisation des sommes non distribuables	16 601 272	51 384 166	12 705 421	32 984 825	42 902 112
- Régularisation des sommes distribuables	11 570 119	22 134 494	8 240 817	13 524 854	22 724 711
<b>Rachats</b>					
- Capital	-252 990 284	-694 792 793	-158 227 926	-434 375 167	-611 065 312
- Régularisation des sommes non distribuables	-16 567 894	-45 485 411	-10 239 777	-27 980 489	-39 399 100
- Régularisation des sommes distribuables	-12 083 558	-21 142 216	-6 986 260	-12 228 441	-23 084 278
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>12 215 676</b>	<b>128 871 681</b>	<b>50 968 454</b>	<b>107 104 261</b>	<b>89 366 955</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	620 032 692	503 376 687	470 145 539	414 009 732	414 009 732
En fin de période	632 248 368	632 248 368	521 113 993	521 113 993	503 376 687
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	4 517 553	3 797 254	3 666 376	3 328 582	3 328 582
En fin de période	4 521 987	4 521 987	3 997 032	3 997 032	3 797 254
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>139,816</b>	<b>139,816</b>	<b>130,375</b>	<b>130,375</b>	<b>132,563</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,87%</b>	<b>5,47%</b>	<b>1,67%</b>	<b>4,82%</b>	<b>6,58%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 13/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2023 à D : 322.560.343 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>311 504 546</b>	<b>320 941 243</b>	<b>50,76%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>			<b>91 178 500</b>	<b>95 033 134</b>	<b>15,03%</b>
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	5 843 819	6 108 285	0,97%
TN0003400694	AB SUB 2021 10 ANS TMM+2,8%	60 000	4 800 000	4 974 532	0,79%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	711 922	729 996	0,12%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 800 000	1 850 754	0,29%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	800 000	835 183	0,13%
TN0004700803	ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	600 000	645 611	0,10%
TN0004700811	ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	2 400 000	2 589 632	0,41%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	2 069 700	2 185 730	0,35%
TN0006610547	ATTI LEAS 2019-1 B TMM+2.75%	10 000	200 000	205 310	0,03%
TN0006610554	ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	42 000	2 520 000	2 694 370	0,43%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9%	56 500	5 650 000	6 109 788	0,97%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	1 840 000	1 962 437	0,31%
TN0004201471	CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	296 400	304 427	0,05%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	570 000	601 320	0,10%
TN0007310485	HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	110 000	115 860	0,02%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	65 390	3 923 400	4 140 402	0,65%
TN0007310535	HL 2020-2 A TF 10.6% 5 ANS	45 306	2 720 445	2 924 267	0,46%
TN0007310543	HL 2020-2 B TF 10.6% 5 ANS	9 735	600 564	635 843	0,10%
TN0007310477	HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	400 000	409 364	0,06%
TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10% 5 ANS	16 250	975 000	1 021 373	0,16%
TN0002601011	STB 2008/1	20 000	800 000	824 306	0,13%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 200 000	1 288 530	0,20%
TN0002102135	TLF 2020-1 11.60% - 5 ANS	61 485	2 459 400	2 537 972	0,40%
TN0002102101	TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	400 000	409 469	0,06%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB TF 9.8% 5 ANS	7 300	584 000	626 399	0,10%
TN0007190150	UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	15 000	300 000	318 551	0,05%
TN0007200173	WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	45 000	45 010	0,01%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9% 5 ANS	6 700	399 810	418 938	0,07%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8% 7 ANS	40 000	4 000 000	4 162 798	0,66%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 334 702	1,00%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	13 500	1 077 840	1 121 507	0,18%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	3 500 000	3 775 758	0,60%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	5 000	396 000	412 691	0,07%
TNMC9HTIB5A4	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 114 126	0,33%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	500 000	510 175	0,08%
TN0003400348	AB. SUB 2009 TF 5.45%	10 000	66 200	66 208	0,01%
TN0003400355	AB. SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	398 550	399 082	0,06%
TN0003400405	AB. SUB 2010 TV TMM+0.85%	90 000	1 197 450	1 205 185	0,19%
TNBW1945JEA5	ATL 2023-1 CB 10.7% 7 ANS	25 000	2 500 000	2 628 400	0,42%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	40 000	4 000 000	4 176 699	0,66%

TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1-A 11.00%	50 000	2 000 000	2 048 568	0,32%
TN0002102143	TLF SUB 2020-1 10.25% - 5 ANS	25 000	1 500 000	1 582 562	0,25%
	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	100 000	10 000 000	10 027 129	1,59%
	ATL 2023-2 CB 10.9% 7 ANS	60 000	6 000 000	6 074 538	0,96%
	ATTIJ LEASING 2023 5ANS 10.7	8 730	873 000	879 347	0,14%
<b>Emprunts national</b>			<b>220 326 046</b>	<b>225 908 109</b>	<b>35,73%</b>
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	284 800	28 480 000	28 973 031	4,58%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	42 901	42 901 000	43 652 119	6,90%
TNPSL0PEJVO7	Emprunt national T1 2022-A 8.8% TF	160 164	1 537 236	1 614 377	0,26%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national T1 2022-B 8.9% TF	1 167	112 249	117 574	0,02%
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	49	4 626	4 834	0,00%
TNQHMI7RIBR5	Emprunt national T1 2022-C TMM+2.65%	159 000	15 900 000	16 618 729	2,63%
TNLEGO8CKWX3	Emprunt national T1 2022 -A TMM+2.4%	2 235	20 966	22 222	0,00%
TN0008000887	Emprunt national T2 2021 CAT A	1 419	13 350	13 682	0,00%
TN0008000820	Emprunt national T2 2021 CAT A 8.7%	20 090	192 829	197 295	0,03%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CAT B	200 000	20 000 000	20 130 798	3,18%
TN0008000903	Emprunt national T2 2021 CAT C	18 000	18 000 000	18 119 056	2,87%
TN11TIB0EPV4	Emprunt national T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	13 000 000	13 319 161	2,11%
TNJ1M1ZAWYG5	Emprunt national T-2 2022 -A 9.25% TF	34 266	324 831	335 866	0,05%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national T-2 2022 -B 9.35% TF	154	14 569	15 031	0,00%
TNQCK0BPZ5A4	Emprunt national T-2 2022 -A TMM+2.15%	2 708	26 676	27 402	0,00%
TNI9EO2MTU05	Emprunt national T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 839	3 957	0,00%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	143 649	1 352 971	1 467 642	0,23%
TNSUXW7EBUQ0	Emprunt national T3 2021 CA TMM+2.45% PP	4 018	37 323	41 164	0,01%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt national T3 2021 CB 8.80% PP	3 134	296 667	321 013	0,05%
TN5QHYZ8T348	Emprunt national T3 2021 CB TMM+2.55% PP	322	29 799	32 656	0,01%
TNJP2LP1CVE1	Emprunt national T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	32 196 971	5,09%
TN3QL5M1QLW6	Emprunt national T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	19 327	0,00%
TNXNSU5ILBI2	EMP NAT T-3 2022 -A 9.25% TF	2 199	20 626	20 843	0,00%
TNIZ090I5G66	Emprunt national T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	9 500 000	9 527 362	1,51%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT T-4 2022 -A 9.35% TF	3 447	32 624	35 104	0,01%
TNWRCVSYL730	EMP NAT T-4 2022 -B 9.4% TF	36	3 384	3 640	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	EMP NAT T-4 2022 -C 9.6% TF	53	4 996	5 367	0,00%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	2 000 000	2 140 446	0,34%
TN2MVOGUKOA5	EMP NAT T-4 2022 -A TMM+2.00%	129	1 213	1 309	0,00%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT T-1 2023 -A 9.75% TF	42 747	401 007	423 963	0,07%
TNBYTZTD19Z0	EMP NAT T-1 2023 -A TMM+1.7%	3 896	36 622	38 695	0,01%
TNCGJF5TW027	EMP NAT T-1 2023 -B 9.8% TF	160	14 785	15 650	0,00%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT T-1 2023 -B TMM+1.75%	74	6 808	7 208	0,00%
TNTKTEO5CIW5	EMP NAT T-1 2023 -C 9.95% TF	84	7 884	8 325	0,00%
TNHZAONAPWF9	EMP NAT T-1 2023 -C TMM+1.95%	25 000	2 500 000	2 623 353	0,41%
TNNI3UPDY012	EMP NAT T-2 2023 -A 9.75% TF	93 041	877 709	907 756	0,14%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT T-2 2023 -A TMM+1.7%	13 504	127 755	132 044	0,02%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT T-2 2023 -B 9.8% TF	181	16 850	17 425	0,00%
TNN50G7PX8W5	EMP NAT T-2 2023 -B TMM+1.75%	76	6 992	7 234	0,00%
TNS7ORLC1A97	EMP NAT T-2 2023 -C TMM+1.95%	50 000	5 000 000	5 146 803	0,81%
TNOLAJZU8LX6	EMP NAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	275 000	27 500 000	27 601 675	4,37%
<b>Titres OPCVM</b>			<b>1 609 016</b>	<b>1 619 100</b>	<b>0,26%</b>
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	15 000	1 609 016	1 619 100	0,26%
<b>TOTAL</b>			<b>313 113 562</b>	<b>322 560 343</b>	<b>51,02%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>					<b>50,88%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2023 à D : 292.098.938 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>				<b>123 727 163</b>	<b>125 874 182</b>	<b>19,91%</b>
TN82NJTSUM5	- Certificats de dépôt AB 31-10-2023 (au taux de 10.63%)	90 jours		14 682 635	14 896 511	2,36%
TN95840GGG76	Certificats de dépôt BTL 09-11-2023 (au taux de 10%)	70 jours		24 618 529	24 787 466	3,92%
TNYV6HX9XFQ6	Certificats de dépôt BH 12-12-2023 (au taux de 11.3%)	180 jours		19 144 345	19 657 738	3,11%
TNYOMOIXEMK0	Certificats de dépôt BH 19-12-2023 (au taux de 11.3%)	180 jours		9 572 172	9 812 231	1,55%
TNSLF6UKIX43	Certificats de dépôt BH 27-12-2023 (au taux de 11.3%)	180 jours		9 572 172	9 793 217	1,55%
TNAUUWSWX7M8	Certificats de dépôt BNA 21-12-2023 (au taux de 10.6%)	380 jours		10 000 000	10 704 311	1,69%
TNW2TQ9SZYG2	Certificats de dépôt BNA 19-02-2024 (au taux de 11%)	150 jours		10 131 873	10 153 960	1,61%
TNW52PZ7IGP9	Certificats de dépôt BNA 23-02-2024 (au taux de 11%)	150 jours		21 228 685	21 254 396	3,36%
TNTPBPLK7VJ7	Certificats de dépôt BH 07-03-2024 (au taux de 11.2%)	190 jours		4 776 752	4 814 352	0,76%
<b>Comptes à terme</b>				<b>102 000 000</b>	<b>104 403 148</b>	<b>16,51%</b>
	- Placement BNA au 13/12/2023 (au taux 11,09%)	180 jours		40 000 000	41 037 491	6,49%
	Placement BH au 13/12/2023 (au taux 10,9%)	180 jours		40 000 000	41 019 716	6,49%
	Placement BH au 18/12/2023 (au taux 11,3%)	180 jours		10 000 000	10 251 934	1,62%
	Placement BH au 07/03/2024 (au taux 11,2%)	190 jours		12 000 000	12 094 007	1,91%
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				<b>61 697 734</b>	<b>61 821 608</b>	<b>9,78%</b>
	Pension livrée BTL au 09/11/2023 (au taux de 10.1%), 80 000 Emprunt national	70 jours		8 000 000	8 069 365	1,28%
	Pension livrée TSB au 02/10/2023 (au taux de 10.05%), 12 354 BTA 7.2% Février 2027	7 jours		11 999 543	12 019 029	1,90%
	Pension livrée ATB au 02/10/2023 (au taux de 9.25%), 3 461 BTA Octobre 2023	6 jours		4 000 000	4 004 940	0,63%
	Pension livrée TSB au 03/10/2023 (au taux de 10.05%), 4 104 BTA 8% Novembre 2030	7 jours		3 999 457	4 004 870	0,63%
	Pension livrée ATB au 02/10/2023 (au taux de 9.25%), 4 324 BTA Octobre 2023	4 jours		5 000 000	5 003 631	0,79%
	Pension livrée ATB au 03/10/2023 (au taux de 9.25%),	5 jours		5 000 000	5 003 675	0,79%

4 324 BTA Octobre 2023 Pension livrée TSB au 04/10/2023 (au taux de 10.05%), 8 216 BTA 7.3% Décembre 2027 Pension livrée TSB au 05/10/2023 (au taux de 10.05%), 8 216 BTA 7.3% Décembre 2027 Pension livrée TSB au 06/10/2023 (au taux de 10.05%), 7 895 BTA 8% Novembre 2030	6 jours	7 999 508	8 006 208	1,27%
	7 jours	7 999 508	8 006 004	1,27%
	7 jours	7 699 718	7 703 886	1,22%
<b>TOTAL</b>		<b>287 424 897</b>	<b>292 098 938</b>	<b>46,20%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>46,07%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à D : 139.477, contre un solde de D : 817.118, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit:

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	102 003	48 336	35 905
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	34 000	6 700	6 000
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	760 088	-
Charges payées d'avance(*)	3 474	1 994	1 865
<b>Total</b>	<b>139 477</b>	<b>817 118</b>	<b>43 770</b>

(\*) Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2023 à D : 1.572.664, contre D : 1.244.210, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	1 572 664	1 244 210	1 264 846
<b>Total</b>	<b>1 572 664</b>	<b>1 244 210</b>	<b>1 264 846</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à D : 156.519, contre D : 44.001, au 30/09/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	52 955	44 001	44 441
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	103 564	-	-
<b>Total</b>	<b>156 519</b>	<b>44 001</b>	<b>44 441</b>

### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2023, se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2022

Montant	472 475 829
Nombre de titres	3 797 254
Nombre d'actionnaires	1 877

#### Souscriptions réalisées

Montant	784 968 421
Nombre de titres émis	6 308 717
Nombre d'actionnaires nouveaux	554

#### Rachats effectués

Montant	-694 792 793
Nombre de titres rachetés	-5 583 984
Nombre d'actionnaires sortants	-248

#### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 560
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	49 316
Régularisation des sommes non distribuables	1 107
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 30 900 858
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	5 897 649

#### Capital au 30-09-2023

Montant	599 524 947
Nombre de titres	4 521 987
Nombre d'actionnaires	2 183

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2023

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 Septembre 2023 à D : 5.518.746, contre D : 4.461.116 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 701 482</u></b>	<b><u>4 322 024</u></b>	<b><u>828 443</u></b>	<b><u>3 814 188</u></b>	<b><u>5 019 795</u></b>
- - Intérêts	1 701 482	4 322 024	828 443	3 814 188	5 019 795
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>3 817 264</u></b>	<b><u>10 890 726</u></b>	<b><u>3 632 673</u></b>	<b><u>8 674 753</u></b>	<b><u>12 126 221</u></b>
- - Intérêts des BTA et Emprunt national	3 817 264	10 890 726	3 632 673	8 674 753	12 126 221
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>92 700</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>140 304</u></b>	<b><u>140 304</u></b>
- - Dividendes	-	92 700	-	140 304	140 304
<b>TOTAL</b>	<b>5 518 746</b>	<b>15 305 450</b>	<b>4 461 116</b>	<b>12 629 246</b>	<b>17 286 320</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2023 à D : 4.896.162, contre D : 3.212.403 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	Année 2022
Intérêts des comptes à terme	2 267 041	6 566 151	1 787 641	4 834 298	6 807 779
Intérêts des dépôts à vue	31 000	49 178	7 627	17 908	30 197
Intérêts des certificats de dépôt	2 598 121	6 516 949	1 417 135	3 749 078	5 467 143
<b>TOTAL</b>	<b>4 896 162</b>	<b>13 132 278</b>	<b>3 212 403</b>	<b>8 601 284</b>	<b>12 305 119</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2023 à D : 3.481.280, contre D : 2.190.956 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	<b>Période du 01/07 au 30/09/2023</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2023</b>	<b>Période du 01/07 au 30/09/2022</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Intérêts des prises en pension	3 481 280	8 155 616	2 190 956	5 173 581	6 968 976
<b>TOTAL</b>	<b>3 481 280</b>	<b>8 155 616</b>	<b>2 190 956</b>	<b>5 173 581</b>	<b>6 968 976</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 1.572.656, contre D : 1.244.205 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022 et se détaille ainsi :

	<b>Période du 01/07 au 30/09/2023</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2023</b>	<b>Période du 01/07 au 30/09/2022</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Rémunération de gestionnaire	1 572 656	4 243 712	1 244 205	3 422 759	4 687 599
<b>TOTAL</b>	<b>1 572 656</b>	<b>4 243 712</b>	<b>1 244 205</b>	<b>3 422 759</b>	<b>4 687 599</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 247.196, contre D : 164.989, pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent ainsi :

	<b>Période du 01/07 au 30/09/2023</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2023</b>	<b>Période du 01/07 au 30/09/2022</b>	<b>Période du 01/01 au 30/09/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Redevance du CMF	165 195	445 768	130 694	359 534	492 395
Services bancaires et assimilés	60	150	64	223	263
Commissions sur pensions livrées (*)	81 941	172 570	34 231	76 881	100 704
Autres	-	-	-	800	800
<b>TOTAL</b>	<b>247 196</b>	<b>618 488</b>	<b>164 989</b>	<b>437 438</b>	<b>594 162</b>

(\*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING

N°9-2021 du 11 janvier 2021.

## **Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

### ***Rémunération des distributeurs :***

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.